N. 4 — Session 1999-2000

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 12 novembre 1999

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 108

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— De M. Michel Lemaire à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant «les retards observés dans le paiement des allocations de déménagement, d'installation et de loyer (ADIL)» 108

— De Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente et Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Fonction publique, la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant «la sécurité aux abords des écoles suite à un accident survenu avenue Albert» 109

— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «la proposition du conseil d'administration de la STIB concernant le coût des abonnements scolaires» 109

INTERPELLATIONS JOINTES:

— De Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «l'intégration de la Région de Bruxelles-Capitale dans le projet fédéral du nouveau commissaire pour la politique des grandes villes» 110

Zitting 1999-2000

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 12 november 1999

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 108

DRINGENDE VRAGEN:

— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende «de achterstand in de uitbetaling van de verhuis-, installatie- en huurtoelagen (VIHT's)» 108

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heren Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en Robert Delathouwer, Staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding Dringende Medische Hulp en Mobiliteit betreffende «de veiligheid rond de scholen na een ongeval aan de Albertlaan» 109

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het voorstel van de raad van bestuur van de MIVB in verband met de kosten van de schoolabonnementen» 109

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIES:

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heren Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brussels Hoofdstedelijk Regering belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «het betrekken van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het federale project van de nieuwe commissaris voor het grootstedenbeleid» 110

Pages

Interpellation jointe de M. Rudi Vervoort concernant «la politique urbaine» 110

Discussion. — *Orateurs:* **Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Rudi Vervoort, Benoît Cerexhe, Bernard Clerfayt, Dominiek Lootens-Stael, Mmes Françoise Schepmans, Adelheid Byttebier, MM. Jacques Simonet,** ministre-président du Gouvernement, de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, **Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement 111

SCRUTINS SECRETS:

— Scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 23 décembre 1998) 120

— Scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 20 mai 1999) 120

— Scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 19 juin 1999) 120

VOTES NOMINATIFS:

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution demandant au Gouvernement bruxellois de poursuivre de manière résolue l'action engagée contre le projet d'incinérateur de déchets à Drogenbos et Leeuw-Saint-Pierre et demandant aux Gouvernements bruxellois et flamand de mettre en œuvre une collaboration permettant d'éviter l'installation de cet incinérateur 125

— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution (M. Alain Daems et consorts) sur le Cycle du Millénaire 126

QUESTIONS ORALES:

— De M. Dominiek Lootens-Stael à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «un voyage au Maroc organisé par le service Prévention de la STIB» 126

— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente, concernant «le renforcement de la sécurité à la STIB» 127

Blz.

Toegevoegde interpellatie van de heer Rudi Vervoort betreffende «het stadsbeleid» 110

Bespreking. — *Sprekers:* **mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heren Rudi Vervoort, Benoît Cerexhe, Bernard Clerfayt, Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Françoise Schepmans, Adelheid Byttebier, de heren Jacques Simonet,** minister-voorzitter van de Brussels Hoofdstedelijk Regering belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, stadvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, **Alain Hutchinson,** Staatssecretaris van Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting 111

GEHEIME STEMMINGEN:

— Geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor een openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 23 december 1998) 120

— Geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor een openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 20 mei 1999) 120

— Geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor een openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 19 juni 1999) 120

NAAMSTEMMINGEN:

— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie waarbij de Brusselse Regering wordt verzocht zich resoluut te blijven verzetten tegen de plannen voor de bouw van een afvalverbrandingsoven in Drogenbos en Sint-Pieters-Leeuw en waarbij aan de Brusselse en Vlaamse Regering wordt gevraagd samen te werken om de bouw van die verbrandingsoven te voorkomen 125

— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie (de heer Alain Daems c.s.) betreffende de Millennium Round 126

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Dominiek Lootens-Stael aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «een reis naar Marokko georganiseerd door de dienst Preventie van de MIVB» 126

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «de versterking van de veiligheid bij de MIVB» 127

Pages

Question orale jointe de M. Johan Demol concernant «les conséquences, pour le personnel, de la situation à la STIB et en particulier de l'insécurité» 127

— De M. Michel Lemaire à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant «la politique régionale en matière d'occupation de main d'œuvre illégale» 129

— De M. Joël Riguelle à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Fonction publique, la Lutte contre l'incendie, l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant «la position du Gouvernement régional en matière de *car-sharing*» 130

— De M. Alain Daems à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale chargé de la Fonction publique, la Lutte contre l'incendie, l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant «l'avis du Gouvernement régional sur le projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal fixant les principes généraux du statut administratif et pécuniaire des agents de l'Etat applicables au personnel des services des Gouvernements de Communauté et de Région et du Collège de la Commission communautaire française ainsi qu'aux personnes morales de droit public qui en dépendent» 131

Blz.

Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Johan Demol betreffende «de situatie bij de MIVB, inzonderheid de gevolgen van de onveiligheid voor het personeel» 127

— Van de heer Michel Lemaire aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende «het gewestelijk beleid inzake tewerkstelling van illegale werknemers» 129

— Van de heer Joël Riguelle aan de heer Robert Delathouwer, Staatssecretaris van Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit betreffende «het standpunt van de Brusselse Regering inzake *car-sharing*» 130

— Van de heer Alain Daems aan de heer Robert Delathouwer, Staatssecretaris van Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit betreffende «het advies van de Brusselse Regering over het ontwerp van koninklijk besluit tot vaststelling van de algemene principes van het administratief en geldelijk statuut van de rijksambtenaren die van toepassing zijn op het personeel van de diensten van de gewest- en gemeenschapsregeringen en van het College van de Franse Gemeenschapscommissie en op de publiekrechtelijke rechtspersonen die eronder ressorteren» 131

PRESIDENCE DE **M. JAN BEGHIN,** PREMIER VICE-PRESIDENT
VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER JAN BEGHIN,** EERSTE VICE-VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 35

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 12 novembre 1999.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse hoofdstedelijke Raad van vrijdag 12 november 1999 geopend.

— L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence : Mmes Magda De Galan et Marguerite Bastien, MM. Eric Tomas, Eric André, Armand De Decker, Walter Vandenbossche, Alain Zenner et Mme Martine Payfa.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevr. Magda De Galan en Marguerite Bastien, de heren Eric Tomas, Eric André, Armand De Decker, Walter Vandenbossche, Alain Zenner en mevrouw Martine Payfa.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE M. ALAIN A HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT SUR LES RETARDS OBSERVES DANS LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS DE DEMENAGEMENT, D'INSTALLATION ET DE LOYER (ADIL).

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING OVER DE ACHTERSTAND IN DE UITBETALING VAN DE VERHUIS-, INSTALLATIE- EN HUURTOELAGEN (VIHT).

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, ma question concerne les allocations de déménagement, d'installation et de loyer. En cette matière, il semblerait que vous soyez confronté à un double problème, monsieur le secrétaire d'Etat.

Il s'agit, en premier lieu, de la libération des montants qui ont été promis à certains demandeurs qui remplissent les conditions. Il semblerait qu'à la suite d'un problème informatique, ces montants ne soient pas parvenus à leurs destinataires ou leur parviennent avec un retard important. Ma question a pour but de vous interroger sur les raisons de ce retard et sur les délais dans lesquels ils seront résorbés, sur les moyens qui ont été mis en œuvre pour y faire face et les dédommagements auxquels les bénéficiaires pourraient prétendre. En effet, en attendant de recevoir les montants prévus, ils ont peut-être dû emprunter.

Deuxièmement, je voudrais aussi évoquer le suivi des dossiers. Il semblerait que, toujours pour les mêmes raisons, un certain nombre de demandes soient traitées avec un retard extraordinairement important.

Vu le caractère éminemment social des mesures prises depuis un certain temps, je vous pose la question de savoir comment vous allez suppléer aux carences tant du service informatique que du secteur qui est appelé à gérer ces matières, afin que ces personnes puissent bénéficier des mesures indispensables pour régler leur problème « logement ».

M. le Président. — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, monsieur Lemaire, vous soulevez le problème important du dysfonctionnement des ADIL. J'ai été informé de cette situation fin septembre et après m'être informé, j'ai demandé à l'administration d'engager des effectifs supplémentaires afin de résoudre le problème des difficultés de paiement des ADIL et de gestion des dossiers, problème effectivement lié à une impréparation de l'administration au nouveau système informatique. Ces renforts en personnel ont d'ores et déjà permis de débloquer un certain nombre de dossiers, mais certains sont toujours en cours de traitement et les retards sont réels.

En ce qui concerne l'indemnisation des personnes concernées, nous avons examiné cette possibilité. Si elles ont été lésées, il faudra que nous les indemnisions.

Enfin, j'ai demandé au secrétaire général du ministère de trouver des solutions rapides à ces problèmes afin qu'ils ne se reproduisent plus. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que j'entends parler de retards dans le paiement de ces ADIL ou d'autres allocations. Cette situation est intolérable dans la mesure où les victimes sont déjà particulièrement fragilisées. C'est la raison pour laquelle je mettrai toute mon énergie à trouver des solutions rapides et à long terme. Parmi ces solutions, je pense à un débat plus politique que nous aurons sur une simplification du système et la manière dont il est organisé.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie pour la qualité de votre réponse. Je ne doute pas que vous soyez attentif à cette problématique. Vous comptez faire en sorte que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour éviter que cette situation se produise auprès de nouveaux demandeurs. Pouvez-vous en dire davantage ?

M. le Président. — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — A ce stade, je ne puis vous en dire davantage mais je vous ai indiqué qu'un des problèmes essentiels pour l'instant était lié à l'informatisation du ministère en général et, plus particulièrement, de ce service-là, dans le traitement des dossiers. Je vous en dirai plus quand nous aurons trouvé des solutions avec l'administration, ce qui est en cours pour l'instant.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. JOS CHABERT MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, CONCERNANT «LA SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES SUITE A UN ACCIDENT SURVENU AVENUE ALBERT»

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEREN JOS CHABERT MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, BETREFFENDE «DE VEILIGHEID ROND DE SCHOLEN NA EEN ONGEVAL AAN DE ALBERTLAAN»

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet l'an dernier dans le cadre d'une interpellation. Si j'évoque à nouveau cette question cruciale aujourd'hui, c'est parce que cette semaine, on a frôlé le drame avenue Albert. En effet, une petite fille a été blessée, happée par une voiture en face de l'école «Nos enfants». Cette large avenue régionale permet de rouler sur deux bandes. Une première voiture s'est arrêtée, mais une seconde l'a dépassée. Voici deux ans déjà, une petite fille était morte avenue Ducpétiaux dans les mêmes circonstances.

Je vous pose d'abord une question précise au sujet de l'aménagement de l'avenue Albert. Voici huit ans, mon groupe avait déjà posé la question de la sécurité dans cette voirie régionale rapide très dangereuse.

Je poserai également une autre question plus générale. L'an passé, le secrétaire d'Etat Eric André, en charge de cette compétence, avait présenté un programme de sécurisation aux abords d'une vingtaine d'écoles bruxelloises. Certains aménagements plutôt «cosmétiques» y ont été réalisés, mais ces derniers ont été estimés totalement insuffisants, entre autres par les comités de parents et par l'IBSR. J'aimerais savoir où en est ce programme de sécurisation autour des vingt écoles, programme qui n'est d'ailleurs pas suffisant et qui devrait être élargi. A-t-il été prévu de l'étendre à d'autres écoles bruxelloises?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, chers collègues, une des priorités absolues de la politique que nous voulons mener aux travaux publics en ce qui concerne la gestion des voiries dans une agglomération urbaine est, sans aucun doute, la sécurité routière, en particulier la sécurité des usagers dits faibles comme, par exemple, les piétons et les cyclistes, surtout aux abords d'écoles. Il faut veiller à ce que l'aménagement des routes tienne compte de la sécurité des enfants.

Nous allons donc demander immédiatement à l'administration d'élaborer des propositions en vue de réduire le nombre d'accidents — entre autres dans l'avenue Albert — dans lesquels sont impliqués des piétons, plus particulièrement aux abords de l'école «Nos enfants».

Mon prédécesseur avait commandé une étude auprès de l'Institut belge pour la sécurité routière afin de prendre des mesures pour accroître l'amélioration de la sécurité aux abords d'une vingtaine d'écoles qui se trouvent le long des voiries régionales. Jusqu'à présent, seuls des travaux légers ont été réalisés aux abords d'une dizaine d'écoles. Nous envisageons par conséquent d'inciter l'administration à élaborer de nouvelles mesures sur la base de cette étude. Il est évident que le processus de sécurisation des abords des écoles situées sur les voiries régionales ne se limitera pas aux vingt écoles qui font l'objet de l'étude. J'ai donc chargé l'administration de tenir compte de la proximité d'écoles lors de l'élaboration des projets.

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour une réplique.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Je n'ai qu'un souhait à exprimer. Ma question précédente ayant été posée il y a huit ans, j'espère que nous ne devrons pas attendre aussi longtemps pour que cette étude se concrétise sur le terrain et pour que l'on augmente le nombre d'écoles qui seront sécurisées.

Un autre vœu serait de voir l'ensemble de l'espace public sécurisé, et pas uniquement les écoles.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente. — C'est la priorité de notre politique.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LA PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STIB CONCERNANT LE COUT DES ABONNEMENTS SCOLAIRES»

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «HET VOORSTEL VAN DE RAAD VAN BESTUUR VAN DE MIVB IN VERBAND MET DE KOSTEN VAN DE SCHOOLABONNEMENTEN»

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, nous avons appris par la presse que le conseil d'administration de la STIB avait approuvé sa nouvelle grille tarifaire pour l'année budgétaire 2000 et qu'il vous soumettra une proposition de tarifs que vous aurez à approuver au sein du Gouvernement.

Je souhaiterais toutefois attirer votre attention sur l'anomalie constatée dans ces tarifs, consistant en une augmentation des abonnements scolaires, contrairement à ce qui est pratiqué pour d'autres titres de transport. Cette augmentation est mineure pour les abonnements ordinaires, mais elle est dix fois plus importante pour les abonnements scolaires des familles nombreuses, poursuivant ainsi la politique de « grignotage » du rétablissement de la réduction de 50 % accordée aux familles nombreuses lors de la première législature régionale.

Malheureusement, au fil du temps, cette réduction n'est plus de 50 % et diminuerait encore si le Gouvernement approuvait la modification tarifaire décidée par le conseil d'administration de la STIB.

Le Gouvernement approuvera-t-il sans discussion cette grille tarifaire ou avez-vous déjà eu des discussions préparatoires avec la STIB sur la politique que vous entendez mener en la matière ? Le cas échéant, quel est le résultat de ces constats exploratoires ?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le conseil d'administration de la STIB a effectivement discuté d'une note tarifaire pour l'an 2000. La STIB me transmettra très prochainement cette proposition de nouveaux tarifs, que je pourrai ensuite soumettre pour approbation éventuelle à l'accord du Gouvernement bruxellois, puisqu'il s'agit en réalité d'une proposition.

Vous me dites que le prix des abonnements scolaires pour les familles nombreuses n'a cessé d'augmenter depuis la création de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est correct.

Dans cette proposition, nous constatons effectivement une augmentation de 7,7 %, en ce qui concerne les familles nombreuses, par rapport à 1999.

Sous réserve de vérification, puisque je n'ai toujours pas reçu la proposition du conseil d'administration, cela signifie concrètement qu'une famille de trois enfants qui bénéficie du tarif préférentiel continue à payer un prix inférieur à celui des enfants ayant un abonnement scolaire ordinaire. Je pourrai vous montrer tout à l'heure, si vous le désirez, les chiffres exacts, mais c'est la réalité.

En outre, le statut de famille nombreuse, c'est-à-dire comprenant trois enfants au moins, dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit qu'une famille conserve son droit à une réduction même si elle n'utilise qu'un abonnement scolaire. Dans la pratique, près des deux tiers des familles nombreuses de Bruxelles n'utilisent qu'un ou deux abonnements scolaires et peuvent donc encore les acquérir à tarif réduit. L'augmentation de prix proposée à présent peut être considérée comme un rééquilibrage des règles tarifaires existantes afin d'arriver à une augmentation globale prévue. Je prendrai ultérieurement les décisions définitives que je soumettrai ensuite, pour approbation, au Gouvernement.

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour une réplique.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, nous avons déjà eu l'occasion de débattre des arguments avancés par le ministre.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous vous penchiez personnellement sur ce dossier et que vous puissiez revenir sur les anomalies que je viens de soulever, qui aboutissent au « grignotage » des avantages accordés aux familles nombreuses. Une série d'arguments peuvent entrer en ligne de compte mais, dès ce moment, cela revient à nier le statut particulier qui avait été octroyé aux familles nombreuses.

L'argument consistant à dire que c'est plus cher pour une famille de deux enfants qui paient tous les deux un tarif plein, c'est le bon sens, mais il me semble que l'on compare des choses qui ne sont pas comparables.

INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'ordre du jour appelle la poursuite des interpellations.

Dames en heren, aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « L'INTEGRATION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE PROJET FEDERAL DU NOUVEAU COMMISSAIRE POUR LA POLITIQUE DES GRANDES VILLES »

INTERPELLATION JOINTE DE M. RUDI VERVOORT CONCERNANT « LA POLITIQUE URBAINE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEREN JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE REGERING EN ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET BETREKKEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST IN HET FEDERALE PROJECT VAN DE NIEUWE COMMISSARIS VOOR HET GROOTSTEDENBELEID »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER RUDI VERVOORT BETREFFENDE « HET STADSBELEID »

Bespreking

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck pour développer son interpellation.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, chers collègues, comme cela a été inscrit dans la déclaration gouvernementale du nouvel exécutif fédéral, un commissaire pour la politique des grandes villes a été nommé qui n'est autre que notre ancien ministre-président M. Picqué. Nous ne pouvons que saluer cette initiative et nous réjouir de ce que le niveau fédéral prenne enfin plus en considération les problématiques très spécifiques des grands centres urbains; dans ce cadre, Bruxelles n'est pas la seule à être concernée. Elle occupe cependant dans le paysage des grandes villes une place tout à fait particulière puisque nous sommes à la fois centre urbain, grande ville et région-capitale.

Si cette initiative s'accompagnait également d'une meilleure contribution financière fédérale au rôle de capitale joué par Bruxelles, ce serait encore plus appréciable.

Le projet du Gouvernement fédéral est ambitieux puisqu'il veut aborder de nombreuses matières comme la mobilité, le logement, l'économie, la sécurité. En présentant récemment son projet, M. Picqué n'a pas caché que l'un des défis sera de définir clairement ses domaines d'intervention en collaboration avec les responsables politiques des grandes villes et de notre Région, et, d'autre part, d'obtenir les moyens budgétaires et humains de sa politique. J'ai donc articulé mon interpellation en 5 points:

— la coordination et l'évaluation;

— la participation des différents acteurs;

— le contexte socio-économique;

— les instruments fiscaux;

— les moyens humains et structurels.

Je commencerai par la coordination et l'évaluation puisque, depuis que notre Région existe, divers programmes d'investissement dans des zones fragilisées se sont développés, des initiatives qui parfois étaient nées, non pas après une longue analyse des besoins et des moyens à mettre en place dans des quartiers ciblés, mais plutôt provoquées par des phénomènes urbains souvent violents. Ce sont donc plus des ondes de choc et des sonnettes d'alarme comme les émeutes de Forest et d'Anderlecht qui ont entraîné les mécanismes.

Nombre de projets existent aujourd'hui. On peut rappeler les contrats de quartier en 1994, les quartiers d'initiative en 1998, mais aussi les programmes européens, URBAN, l'Objectif 2, les actions menées dans le cadre de la politique de rénovation urbaine de la SDRB, les primes à la rénovation et j'en oublie certes encore.

Je l'ai dit, le défi sera celui de la coordination et de l'articulation avec ce qui existe déjà aujourd'hui. Comme pour les politiques d'emploi, nous mettons toujours en garde à la fois contre le saupoudrage des moyens et contre leur éparpillement. Ce que nous appelons le phénomène de la lasagne, où s'empilent des programmes sans qu'une transversalité et une complémentarité aient été imaginées entre eux.

Or, aujourd'hui, pour notre Région, cinq nouveaux contrats de quartier et cinq nouveaux quartiers d'initiative ont récemment été déterminés, et cela plus rapidement que prévu. On peut s'en réjouir mais il apparaîtrait également que les services qui devront faire appliquer ces contrats ne disposent pas de plus de personnel. Il ne servirait donc à rien d'imaginer de fabuleux nouveaux projets fédéraux si, aujourd'hui, on ne sait pas convenablement appliquer les projets régionaux qui sont en route.

Cette coordination est d'autant plus difficile à réaliser que les compétences sont fortement éclatées et que, trop souvent, certains niveaux de pouvoir s'assoient jalousement sur leurs seules prérogatives en écartant une vision globale du projet.

Si la coordination entre les niveaux fédéral et régional nous inquiète, c'est qu'on peut déjà observer aujourd'hui dans notre Région que pas moins de trois ministres — MM. Simonet, André et Tomas — exercent des compétences en matière de rénovation et qu'il ne semble pas que les contacts entre eux ou les projets communs aient été fortement nourris.

La coordination pose la question préalable de l'évaluation des projets existants. Or, cette évaluation semble faire défaut et lorsqu'elle existe, elle n'est pas publique ou pas utilisée par les acteurs politiques. Il est vrai que certaines évaluations posent clairement des questions quant à la pertinence du maintien de certains programmes et donc ne sont pas toujours bonne à entendre pour certains opérateurs.

Une réflexion doit également se faire sur la manière même de mener les évaluations car beaucoup d'opérateurs sont demandeurs d'une évaluation participative, en vue d'améliorer le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, ce qui n'est pas toujours bienvenu non plus du côté des décideurs.

Une dernière question précise en matière de rénovation: M. Picqué veut définir des zones d'intervention sur la base de critères objectifs. Deux périmètres ont déjà été clairement définis pour les quartiers d'initiative et l'Objectif 2. Faudra-t-il vraiment en déterminer un troisième et est-ce réellement nécessaire?

J'aimerais aborder brièvement la question de la sécurité. J'insiste sur la coordination qui doit exister dans ce domaine. M. Picqué traite également de ce sujet dans sa note fédérale. Ici aussi, il faut souligner l'importance de l'évaluation des contrats existants.

Cela dit, monsieur Simonet, je connaissais les candidats-réfugiés, les candidats sous-officiers, mais j'ignorais qu'il existait des candidats délinquants. Votre terme m'a quelque peu choquée; j'espère que vous m'expliquerez de quoi il s'agit.

Le deuxième point de mon intervention traite de la participation.

Il nous semble que la participation de différents acteurs est indispensable à la fois à la mise sur pied et à la concrétisation de projets de renouveau urbain. J'insiste sur leur présence durant toute l'opération, et pas seulement une consultation au début du projet. Les participants peuvent être nombreux, les communes, les comités de quartier, les associations, les partenaires sociaux, économiques, culturels, les citoyens.

Et il est possible d'imaginer divers lieux de participation et différentes méthodes suivant les degrés d'implication.

Certains voudraient faire croire que cette demande de participation, cette organisation de la participation que les écologistes demandent dans différents pans de leur politique est une volonté démagogique et qu'il vaut mieux, au contraire, se passer de toute concertation. C'est bien sûr une erreur, car si c'est au politique qu'incombe bien sûr la responsabilité de la réalisation d'un projet, il est bien plus fort s'il a, au préalable, correctement organisé une concertation.

Des lieux comme des maisons locales de la participation peuvent à cet égard être des utils intéressants, tout comme il est prévu dans l'accord gouvernemental de prévoir, au niveau régional, de préférence au sein de l'administration, une cellule à la fois d'information et de participation sur tous les projets initiés par la Région. L'idée d'un médiateur régional est depuis longtemps sur la table mais n'a jamais été concrétisée. On voit par exemple aujourd'hui au niveau fédéral que les médiateurs commencent enfin à prendre une place et à mieux se faire connaître.

J'en viens au contexte socio-économique.

Dans son projet fédéral, M. Picqué parle du développement d'une politique d'emploi et de financement de projets adaptés à la situation de zones vulnérables. Si l'emploi est une matière fédérale, certains pans de celle-ci, et en tout cas la politique économique, sont de compétence régionale. M. Picqué le sait bien pour avoir été longtemps ministre de l'Emploi à Bruxelles. Il connaît donc bien les instruments dont nous disposons et les spécificités du public et des entreprises bruxelloises.

Il sait aussi, pour l'avoir souvent souligné, que la richesse produite à Bruxelles profite bien trop peu aux Bruxellois et surtout aux jeunes bruxellois, que deux-tiers de ceux-ci sont peu qualifiés et que les écarts de richesse et de pauvreté sont énormes. Un des défis prioritaires de notre Région est d'offrir du travail aux nombreux jeunes, diplômés ou non, demandeurs d'emploi.

Les quartiers fragilisés, le plus souvent situés en première couronne et dans le centre, ont certes besoin de rénovations, d'aménagement des espaces publics, de création de petits espaces verts, mais aussi de possibilités d'emplois. La première chose que demandent ces jeunes, c'est un boulot, c'est un salaire, c'est un droit à la dignité, c'est une reconnaissance sociale.

Des besoins et des possibilités existent. Je cite, par exemple, la coordination entre les douze villes importantes du pays — Bruxelles-ville en faisait partie — pour rassembler des propositions visant à faire face aux nécessités urbaines en matière de propreté. Les villes veulent pouvoir disposer de plus d'ouvriers sur le terrain, veulent pouvoir créer des emplois réels et stables. Le groupement des villes avait ainsi estimé que de 50 à 100 postes de travail pourraient être créés dans chacune des douze grandes villes. Rien qu'à Bruxelles-ville, le personnel reste limité à 70% de son cadre original. D'autres communes bruxelloises vivent bien sûr le même genre de situation.

Dans son projet, M. Picqué a également abordé la fiscalité en proposant de développer des instruments fiscaux favorables à certaines zones urbaines vulnérables. En tant que ministre-président, il avait déjà avancé quelques pistes qu'il remet aujourd'hui sur le tapis, comme la fiscalité immobilière, la création d'un organisme de prêt aux villes. Quel est votre sentiment, monsieur Simonet, quant à cette idée qui permettrait aux villes d'emprunter à de meilleurs taux?

Une autre idée serait celle de revoir à la baisse le revenu cadastral, une piste qui constituerait un manque à gagner pour les communes; il faudrait dès lors imaginer comment il serait possible de compenser cette perte.

Une dernière idée concernerait les droits d'enregistrement. En effet, la progression de l'immobilier a accru fortement les recettes en droits d'enregistrement et c'est le pouvoir fédéral qui y gagne. Comment Bruxelles pourrait-elle récupérer sa part?

Sur toutes ces questions, n'est-il pas urgent, monsieur le ministre, de mettre sur pied un groupe de réflexion, entre la Région et le fédéral, qui étudierait sérieusement différentes possibilités?

Enfin, M. Picqué propose également de créer dans le cadre du prochain budget un fonds de soutien aux grandes villes. En avez-vous parlé avec lui? Ce fonds viendrait-il se rajouter à d'autres contreparties que sont par exemple l'accord de coopération Région-Etat fédéral ou encore les contrats financés par le fédéral? Ce financement irait-il à des structures uniquement transversales et serait-il accordé en fonction de critères précis?

J'en viens enfin aux moyens.

La note du commissaire aux Villes parle également de la création de certains outils comme une Conférence interministérielle de la politique de la ville, un Observatoire des grandes villes. Notre souci est de ne pas recréer pour la xe fois des choses qui existent et d'utiliser au maximum les ressources déjà disponibles. Ainsi, je crois qu'à Bruxelles, nous disposons déjà de certains lieux de réflexions, d'études, de décisions, qui peuvent très bien collaborer à ce travail sur les villes. Je pense bien sûr à la Délégation interministérielle aux solidarités urbaines qui est promise, si l'on peut en croire la déclaration gouvernementale, à un remaniement prochain, mais qui a déjà acquis à la fois des expériences et des connaissances en matière de politique des villes.

Au sein même des administrations, certaines cellules ont également des acquis, que ce soit en matière d'évaluation, de travail sur le terrain, d'exécution des contrats existants.

A l'ORBEM, un Observatoire de l'emploi est également en gestation, qui peut fournir des éléments en matière de situation socio-économique.

Quant aux moyens pour appliquer les contrats actuels, qu'il s'agisse de rénovation, d'aménagement, d'expérience économique, de formation socioprofessionnelle, il semble que l'un des problèmes est celui de la formation des personnes responsables de ces projets sur le terrain. Il n'y a pas, par exemple, de formation spécifique pour ces personnes qui doivent concrètement mettre en place les projets. La Fondation Roi Baudouin avait un moment imaginé de mettre sur pied un projet de formation pour des «agents de développement social urbain». Cette idée n'aurait pas dépassé le stade de la réflexion.

Or, il importe que les individus engagés pour la réalisation de programmes de revitalisation, qu'ils soient fonctionnaires régionaux, communaux, qu'ils soient indépendants ou provenant d'associations, reçoivent une formation en matière de culture urbaine. Une formation existe à l'ULB, mais encore faut-il donner aux administrations la possibilité et les moyens d'envoyer leur personnel suivre cette formation.

Enfin, une fois formés, ces coordinateurs doivent également avoir les marges de manœuvre nécessaires pour travailler efficacement et ne pas être chargés, par exemple, de dix tâches différentes.

Je conclus ici, chers collègues, en espérant que toutes les conditions seront créées pour qu'un projet fédéral de politique des villes puisse concilier au maximum les initiatives existantes et les idées nouvelles, et puisse apporter une réflexion à long terme sur le développement de nos cités.

On peut espérer qu'une politique des villes plus réfléchie *in tempore non suspecto* ne répétera pas les erreurs de certains autres programmes relevant trop souvent de l'urgence et qu'une vraie politique de prévention pourra être mise sur pied, une politique qui ne se précipite pas pour ajouter un dispositif à un autre, mais prend le temps de la consultation et de l'analyse.

Les responsables politiques ont surtout travaillé, ces dernières années, en utilisant le mécanisme du «contrat» mais, trop souvent, celui-ci a été construit sur le court terme sans suffisamment de réflexion de fond ni de structures permanentes. Or, nos villes ont besoin de politiques qui durent pour construire des projets durables. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Vervoort pour développer son interpellation jointe.

M. Rudi Vervoort. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, messieurs les ministres, chers collègues, le commissaire à la Ville, M. Charles Picqué, a récemment déposé

au Conseil des ministres du gouvernement fédéral une note d'orientation relative à la politique urbaine. Cette note fixe des objectifs généraux: améliorer le cadre de vie, les conditions de vie, la sécurité; relancer la fonction économique.

Il faut souligner la parfaite adéquation entre ces objectifs et les priorités régionales en matière de revitalisation urbaine. C'est évidemment un point fort pour notre Région, un gage de cohérence qui nous permettra d'amplifier les impacts attendus et les initiatives régionales.

La note du commissaire à la Ville prévoit également la constitution d'un programme d'investissements et la définition de zones d'intervention, par des actions directes et l'application de discriminations positives en vue de favoriser le développement économique et la conservation de l'habitat.

Afin de renforcer la cohérence entre les actions régionales et fédérales, de telles zones devraient correspondre à Bruxelles aux périmètres d'intervention régionale. Cela devrait permettre, en partenariat avec tous les acteurs (fédéral, régional et communal), d'amplifier les moyens et d'atteindre ainsi la masse critique d'investissements nécessaires pour donner une réelle visibilité à la rénovation.

Dans le cadre des entrevues avec le commissariat à la Ville, nous voudrions donc connaître les dispositions prévues par le ministre pour assurer au mieux cette cohérence, particulièrement en ce qui concerne la zone objectif 2.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de pérennité et de cohérence. C'est donc dans ce cadre que devront s'inscrire ces politiques. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, je ne peux, au nom du nouveau PSC, que me réjouir de ce que le gouvernement fédéral semble vouloir apporter sa pierre dans la recherche de solutions visant à assurer la viabilité des villes. La note présentée par Charles Picqué est un point de départ intéressant, même si vous me permettrez de réserver mon jugement en attendant de voir ce qui ressortira exactement d'un document qui n'est, en fin de compte, qu'une simple note d'intentions, un constat lucide, mais connu depuis belle lurette, des problématiques urbaines.

La faiblesse des moyens budgétaires dégagés par le gouvernement fédéral pour relever le défi urbain me laisse aujourd'hui éminemment perplexe et sans grande illusion sur l'importance de la part de ce budget qui reviendra *in fine* à notre Région.

Mon propos n'est pas de commenter ici la note de Charles Picqué. Je me contenterai, monsieur le ministre-président, de vous interpeller sur les intentions de votre propre Gouvernement — pour autant que vous en ayez déjà ... — quant à la manière d'affecter les quelques moyens budgétaires que le gouvernement fédéral semble prêt à injecter dans les grandes villes.

La note de Charles Picqué met l'accent, à juste titre il me semble, sur l'importance de la nécessaire articulation des efforts de tous les niveaux de pouvoir. Pour le PSC, il existe pour Bruxelles, très clairement, trois niveaux pertinents pour la mise en œuvre d'une politique de la ville. Le premier niveau correspond à celui de la communauté urbaine que représente le pouvoir régional; le second niveau d'intervention correspond, lui, plutôt à la division classique de notre ville en dix-neuf communes, la commune restant le niveau de pouvoir le plus proche du citoyen; le troisième et dernier niveau, enfin, correspond à une portion réduite du territoire communal: le quartier, l'îlot. A ce niveau, il convient, il me semble, d'améliorer le travail entre les communes, tout en associant bien davantage que ce qui est fait actuellement les populations locales à la réflexion politique.

Pour la mise en œuvre de la politique préconisée, la note du gouvernement fédéral déclare vouloir respecter les différents niveaux de compétence et le principe de subsidiarité. Les moyens nouveaux seraient destinés à «accentuer et intensifier certaines actions complémentaires». Dans ce cadre, pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre-président, quelles sont les actions en cours dont vous avez déjà décidé qu'elles rentreront dans le cadre de cette politique?

J'ai déjà dit que la faiblesse des moyens budgétaires alloués par le gouvernement fédéral à sa politique de la ville pouvait faire naître le doute sur la réelle volonté de la coalition arc-en-ciel de mener une politique ambitieuse en la matière. Un budget d'un milliard et demi pour les dix-sept régions urbaines que compte la Belgique, cela ne fait en fin de compte pas vraiment grand-chose. Charles Picqué admettait lui-même que sa mission principale au cours de cette législature serait de convaincre ses collègues du gouvernement fédéral de l'importance de la question urbaine. C'est dire que le combat n'est pas gagné. Loin de là!

Mais, comme le disait très bien Raymond Devos, trois fois rien, c'est déjà quelque chose. Et c'est précisément sur l'utilisation de ce «quelque chose» que nous vous attendons, monsieur le ministre-président, vous et votreemajorité. Votre principal partenaire dans la majorité — le parti socialiste, pour ne pas le nommer — s'est toujours caractérisé, ici ou en Wallonie, par sa propension à faire du saupoudrage une véritable doctrine de prétendue gestion des aides diverses accordées par d'autres niveaux de pouvoir.

Vous conviendrez avec moi, monsieur le ministre-président, que l'approche des échéances communales n'est pas faite pour rassurer ceux qui, comme moi, craignent que les diverses formes d'aide à la politique urbaine dont la Région bruxelloise pourrait bénéficier ne perdent toute leur potentielle efficacité par la faute d'un inacceptable saupoudrage. Ce que j'ai déjà pu voir du budget 2000 présenté mercredi par la ministre du Budget me conforte malheureusement dans cette idée.

Pour le nouveau PSC, il conviendra au contraire en priorité de concentrer l'ensemble des moyens sur les investissements dans un ou plusieurs quartiers en difficulté, en fonction de l'importance des moyens alloués. Mieux vaut en effet que l'on se focalise sur des mesures d'investissement susceptibles de répondre de manière durable à l'amélioration de la vie dans les quartiers les plus en crise. Et non pas, comme l'aurait suggéré un parlementaire fédéral bruxellois, lors d'une de vos visites aux différentes communes de la Région, à passer purement et simplement l'éponge sur les déficits de l'un ou l'autre hôpital public...

C'est pourquoi je vous proposerai, chers collègues, que nous puissions nous réunir, quand nous connaîtrons exactement les montants des aides diverses dont la Région bénéficiera, afin de pouvoir tenir ici même un véritable débat parlementaire sur les zones susceptibles d'en profiter en toute première priorité, au-delà des municipalismes, que, sous d'autres cieux, l'on appelait sous-régionalismes...

Je vous sais, monsieur le ministre-président, extrêmement attentif au développement global de notre Région, aussi soucieux de la communauté urbaine dans son ensemble que du bien-être d'Anderlecht. Votre volonté de rester aux fonctions que vous occupez après les prochaines communales en est, je le suppose, un début d'illustration.

Je vous sais aussi bon gestionnaire, soucieux d'éviter la dispersion — et par là-même la dilution — des aides publiques dont notre Région fait aujourd'hui l'objet. C'est pourquoi je sais pouvoir obtenir votre accord sur la proposition de mener un débat parlementaire, avant que ne soient définitivement fixées

par le Gouvernement régional les zones d'intervention bénéficiaires des aides fédérales et européennes. *(applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le ministre-président, chers collègues, précédemment, notre Parlement a parfois eu l'impression de ne pas obtenir de réponse à nos questions de la part de l'Etat fédéral. Pour une fois, le gouvernement fédéral répond à une demande exprimée par l'ensemble des Bruxellois, et qui porte sur un problème qui ne se pose pas seulement à Bruxelles mais dans toutes les grandes villes. Il faut donc se réjouir de la volonté du nouveau gouvernement fédéral de mener une politique des grandes villes.

Cette demande des Bruxellois date déjà des années 70, lorsque l'ancienne Agglomération bruxelloise a lancé les premières politiques de renouveau urbain dans les quartiers. L'Agglomération bruxelloise a rapidemment été confrontée à une série de contraintes, principalement financières, institutionnelles, politiques et autres.

Par la suite, ce débat a été repris par la Région dès 1989. Tout le monde se souviendra que M. Picqué a maintes fois menacé de démissionner s'il ne recevait pas du gouvernement fédéral les fonds demandés. A présent, il faut se réjouir du premier geste qui a été fait en faveur des villes, et de la Région bruxelloise en particulier.

Cet effort se concrétise par, d'une part, l'accroissement de la dotation à l'accord de coopération — ce supplément de 500 millions sera affecté, pour une bonne part, au programme de renouveau des quartiers difficiles, programme intitulé « quartiers d'initiatives » — et, d'autre part, l'importation d'un budget fédéral d'1,5 milliard pour la politique des grandes villes. On ne sait pas encore quelle sera l'affectation de ce montant, mais on peut supposer qu'environ un tiers de cet accroissement sera affecté à la Région bruxelloise.

Dans l'ensemble, c'est donc environ 1 milliard de francs supplémentaire qui sera affecté à la Région bruxelloise. Il faut saluer ce premier geste. Et ce n'est pas le PSC qui a participé à de nombreux Gouvernements, mais qui n'a jamais rien fait pour les grandes villes — et Bruxelles en particulier — qui devrait nous donner ici des leçons. Deux attitudes sont possibles par rapport à cette intitiative. Pour ma part, je veux être optimiste et j'espère que le gouvernement fédéral poursuivra ce type de politique et la dynamique qui est lancée.

Le deuxième aspect qui a longuement été évoqué ici concerne les méthodes d'évaluation des politiques urbaines, les « instruments de diagnostic » évoqués dans la note de Charles Picqué.

Ces outils statistiques sont totalement insuffisants pour mesurer les besoins concrets des quartiers. En effet, les statistiques sont incomplètes, elles sont parfois très anciennes, irrégulières ou manquent de cohérence d'un quartier à l'autre ou d'une ville à l'autre. Il est donc difficile d'évaluer les problèmes et les enjeux et, par conséquent, de prendre des décisions fondées sur une analyse saine et sereine.

Cela déforce la Région bruxelloise dans sa demande auprès des autorités européennes, qui exigent que l'on fonde clairement nos politiques sur une analyse sérieuse de la situation. Or, il y a, à Bruxelles, un grand déficit de l'instrument statistique. Cela est notamment souligné par Charles Picqué dans sa note. Et l'on peut qualifier ce dernier d'expert puisqu'il a dirigé le Gouvernement de la Région pendant dix ans. Il sait donc très bien qu'il y a là un petit échec des Gouvernements précédents.

La troisième question est de savoir quelle politique de la ville il faut mener. Cette question est double : qu'est-ce qu'une bonne politique de la ville ? Et dans quels quartiers va-t-on la mener ?

La note du commissaire du Gouvernement est assez complète, mais elle résonne un peu comme une remise en cause, ou plutôt — ce terme étant un peu sévère — comme un souhait de modifier les programmes qui ont déjà été mis en œuvre en Région bruxelloise. Ces programmes, ce sont, d'une part, les contrats de quartier et, d'autre part, les quartiers d'initiative. Cette innovation récente a deux ans. Ces deux programmes concentrent principalement leurs interventions sur l'espace public. Le premier d'entre eux — les contrats de quartier — y ajoute un volet important de rénovation et de production de logements dans les quartiers difficiles. Mais ces deux programmes ont un même défaut : ils ne se préoccupent pas de développement économique. Or, l'apport du programme européen « objectif 2 », auquel la Région est amené à souscrire, est de vouloir renforcer les dynamiques de rénovation urbaine en les élargissant à la dynamique de renouveau économique dans les quartiers urbains en crise.

Donc, il faut profiter de ce programme européen et de l'apport fédéral pour réformer nos procédures actuelles de rénovation urbaine en y intégrant un puissant volet économique. L'occasion est très belle, puisque c'est le même ministre dans ce Gouvernement qui cumule les compétences de rénovation urbaine, au sens large, et celles de l'économie et de l'emploi. Toutes les conditions sont donc réunies pour pouvoir réformer rapidement les programmes de rénovation en les fondant sur ces deux piliers totalement complémentaires et nécessaires. C'est un souhait très clair de la fédération PRL-FDF parce que la rénovation urbaine doit aussi passer par le développement économique des entreprises, des travailleurs et des chômeurs dans les quartiers urbains fragilisés. C'est le seul moyen que l'on ait d'éviter un phénomène que les sociologues appellent « gentryfication », et que l'on pourrait, en bruxellois, traduire par « sablonisation » des quartiers difficiles. Ce phénomène s'est très souvent installé dans d'autres villes : on agit dans les quartiers difficiles en rénovant l'espace public et le bâti, mais on ne le fait pas au bénéfice des habitants. Et ceux-ci se voient parfois chassés de ces quartiers.

Sur quelles zones faut-il le faire ? Comme il est indiqué dans la note du commissaire du Gouvernement, il faut aujourd'hui concentrer nos efforts sur les zones sur lesquelles les programmes, que l'on sait nettement insuffisants, sont déjà en cours.

Si vous comparez les programmes menés en Région bruxelloise à ceux menés dans d'autres villes européennes — il suffit d'aller sur le site Internet de l'Union européenne pour cela —, vous verrez que ces derniers ont une ampleur bien plus importante que ceux que nous menons. Par exemple, un contrat de quartier en Région bruxelloise, un des programmes les plus importants, représente 300 ou 400 millions en six ans. Cela fait moins de 100 millions par an pour un quartier large et vaste. C'est insuffisant pour modifier radicalement la dynamique interne de ce quartier.

Aujourd'hui, si un nouvel apport financier est possible, avec l'aide du gouvernement fédéral et celle de l'Europe, il faut concentrer nos efforts sur les quartiers ayant déjà bénéficié de nos efforts antérieurement, et ce afin de ne pas gaspiller les moyens qui leur ont déjà été réservés.

Mais je pense aussi qu'il existe aujourd'hui des quartiers en déclin dans la ville qui auraient besoin d'une intervention radicale des pouvoirs publics, alors qu'ils ne cumulent pas encore suffisamment de handicaps tels qu'ils sont mesurés par les indicateurs pour le choix des quartiers où il faut intervenir. Je connais une série de quartiers qui se dégradent visiblement. On y observe une mutation dans la composition de la population : les

plus aisés s'en vont et il n'y reste plus que des gens qui connaissent de plus en plus de difficultés sur le plan social. On constate également que l'état du bâti se dégrade progressivement et que les commerces désertent ces quartiers. Or, sur la base des statistiques, ces quartiers ne réunissent pas encore toutes les conditions qui permettraient une intervention. Il ne faut pas attendre dix, quinze ou vingt ans, que ces quartiers aient atteint le fond, pour décider d'intervenir.

La quatrième question consiste à savoir avec qui et comment agir. La note du gouvernement parle de la Conférence interministérielle pour le renouveau urbain. Je crois qu'il est utile de mettre en place cet instrument mais, comme d'autres l'ont dit à cette tribune, il faudrait organiser une rencontre entre tous les acteurs qui ont une compétence quelconque en matière de rénovation urbaine ou de travail dans les quartiers urbains fragilisés, que ce soit au niveau européen, au niveau fédéral, comme également au niveau régional, au niveau communal et avec les acteurs de terrain, qui ont souvent une très grande expérience à faire partager.

Je crois très sincèrement que si l'on veut que ces politiques soient réellement profitables aux habitants des quartiers urbains fragilisés, il faut associer plus largement ces habitants aux processus de conception et de mise en œuvre de ces programmes. Car le rique, c'est évidemment de mettre en œuvre des projets qui profiteraient aux quartiers, en agissant sur le bâti et sur l'emploi, mais pas à leurs habitants, qui en seraient chassés par la hausse des loyers ou qui n'auraient pas accès aux nouveaux emplois créés. C'est, comme je l'exposais il y a quelques instants, le phénomène de la «sablonisation».

En conclusion, il faut se féliciter de l'initiative qui a été prise. Comme d'autres l'ont dit tout à l'heure, il faut souhaiter que les programmes de rénovation urbaine menés en Région bruxelloise s'inscrivent dans une programmation plus durable, d'une part, pour être plus lisibles et plus compréhensibles par le citoyen, qui a besoin de temps pour comprendre et pour s'inscrire dans la démarche, et, d'autre part, pour être efficaces, car aucune intervention à court terme menée dans un quartier n'a jamais produit d'effet à long terme. Ce n'est pas en intervenant une année sur un trottoir, une place, un espace public ou un équipement de quartier que l'on a radicalement et profondément modifié les conditions de vie dans ce quartier, alors que celles-ci sont le résultat d'un lent processus de dégradation qui s'est marqué au fil des années.

Enfin, il est important que les partenaires privés s'investissent aussi dans ces programmes. Ils ont besoin d'un cadre à long terme pour réinvestir dans ces quartiers. Ils ont besoin d'un signal fort et durable. Leur apport est, à mon sens, très important, car ils font le succès de ces programmes dans la mesure où les pouvoirs publics ne peuvent pas tout résoudre : ils doivent seulement tracer la voie, prendre l'initiative et permettre que des opérateurs privés viennent compléter leur action. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, alvorens tot het onderwerp van dit debat te komen, wil ik eerst iets zeggen over de functie van de heer Picqué. In *Het Volk* van 23 juni 1999 vroeg Paul Janssens zich in een hoofdartikel af wat het nut van de nieuwe functie van regeringscommissarissen is. Officieel krijgen zij bijzondere taken toegewezen, schrijfte waarbij de vraag rijst of bepaalde ministers niet bekwaam genoeg zijn om zelf de problemen op te lossen. Maar de auteur van het artikel vermoedt dat dit een drogreden of een voorwendsel is. De waarheid is wellicht dat de benoeming van regeringscommissaris bedoeld is om enkele partijgetrouwen met een ministerportefeuille te belonen. Het is wel geen ministeriële functie, maar het lijkt er toch erg op. Als de hoofdredacteur van *Het Volk* gelijk heeft, dan moeten we van de heer Picqué niet veel verwachten.

We hebben het daarstraks over de veiligheids- en samenlevingscontracten gehad. Het vraagstuk dat door mevrouw Huytebroeck en de heer Vervoort zopas werd opgeworpen, past eigenlijk in hetzelfde kader.

Ik hoef er immers niet aan te herinneren dat de samenlevings- en veiligheidscontracten en hun voorlopers na de eclatante verkiezingsoverwinning van het Vlaams Blok in 1991 werden opgestart, met de bedoeling om «iets» te doen, niet zozeer aan de stedelijke problematiek, maar wel om het Vlaams Blok de wind uit de zeilen te nemen, en om de welwillendheid af te kopen van de vreemdelingenbendes die het leven in onze grootsteden onmogelijk maken.

Ik verwijs naar de rellen van mei 1991 en van november 1997 waarbij georganiseerde bendes geld opeisten in ruil voor investeringen in bepaalde wijken. Als dat niet gebeurde, zouden ze de wijken in brand steken. Zoiets heet *racketeering*.

De benoeming van een commissaris voor Grootstedelijk Beleid door de huidige federale regering is niet anders dan als voortzetting van datgene wat in 1991 in gang werd gezet.

Mijn collega, Johan Demol heeft er daarstraks reeds op gewezen dat de samenlevings- en veiligheidscontracten en hun vele voorgangers een totaal nutteloze geldverspilling vormen, vermits zij niet beantwoorden aan datgene wat zij volgens de officiële benaming verondersteld worden te bestrijden, namelijk de grootstedelijke problematiek. Dat dit zo is, mag ons niet verbazen. Men moet inderdaad niet verwachten dat de criminaliteit zou dalen met programma's die in feite de verborgen bedoeling hebben om het Vlaams Blok te bestrijden en de welwillendheid van de vreemdelingen af te kopen.

Uit de uiteenzetting van de burgemeester van Etterbeek vanmorgen bleek dat het geld voor de veiligheidscontracten soms dient om rouwdiensten voor Marokkaanse families te organiseren en niet voor het creëren van veiligheid. Dat kan niet de bedoeling zijn. Uit de alsmaar stijgende misdadigheid in Brussel blijkt onomstotelijk het failliet van het veiligheidsbeleid.

Indien men echt politieke verantwoordelijkheid wil dragen, indien men met andere woorden staatsmanschapskwaliteiten wil vertonen, dan moet men de moed hebben om zijn fouten uit het verleden toe te geven, dan moet men zich de vraag durven stellen hoe het komt dat het beleid dat men totnogtoe gevoerd heeft niet het nodige resultaat heeft opgeleverd, dan moet men bereid zijn om lessen uit zijn fouten te willen leren, en dan moet men ook de wijsheid hebben om een falend beleid vaarwel te zeggen, en maatregelen te nemen opdat er een beter beleid zou worden gevoerd.

Welnu, wij kunnen ons niet van de indruk ontdoen dat het heersende establishment, waarvan de Regering de meest representatieve vertegenwoordiging is, geen van deze verantwoordelijkheden wil dragen.

Ten eerste wilt u niet echt de fouten die in het verleden werden gemaakt, toegeven. Wel heeft de heer Picqué er reeds op gewezen dat alle contracten en maatregelen die in het verleden werden genomen, ontoereikend zijn. Vorige legislatuur heeft hij

zelfs in dit halfrond erkend dat de veiligheids- en samenlevingscontracten niet het resultaat hebben opgeleverd, dat bedoeld was, en dat in feite bewezen was dat de criminaliteit in de zones waarin middelen ingevolge veiligheidscontracten werden geïnvesteerd, niet minder steeg dan in andere wijken van ons Gewest.

De heer de Donnéa, die in Brussel achter de schermen de grote baas is, durft in de beslotenheid van een commissievergadering van de stad Brussel al wel eens openlijk zeggen dat hij niet echt gelooft in het inzetten van allerlei straathoekwerkers en het meer voor repressie dan voor preventie heeft, maar zal zulks nooit met zoveel woorden in de openbaarheid zeggen en zeker geen beleid volgens deze inzichten voeren. U hebt dus niet de moed om uw fouten uit het verleden toe te geven, omdat u dan moet erkennen dat er de voorbije jaren vele miljarden nutteloos werden verbrast in totaal overbodige projecten.

Ten tweede durft u niet de vraag te stellen waarom het actueel gevoerde beleid geen vruchten afwerpt. Een deel van het antwoord heb ik zonet reeds gegeven, namelijk dat u in feite met Vlaams Blok wilt bestrijden en de gunst van de vreemdelingen wilt afkopen in plaats van de grootstedelijke problematiek aan te pakken.

Een andere belangrijke oorzaak lijkt mij echter de ideologische verdwazing te zijn die ten grondslag ligt aan het beleid dat wordt gevoerd. De oplossing van de grootstedelijke problematiek bestaat namelijk niet in een zogenaamde zachte aanpak in de vorm van sociale bemiddeling, schoolbemiddeling, straathoekwerkers en andere nonsens die door de ontwerpers van het zogenaamde grootstedelijke beleid worden naar voren geschoven. Ik ben het met de ontwerpers van dit beleid wel eens dat een veilige samenleving een samenleving is waar er een sociale samenhang bestaat, omdat mensen uiteraard meer solidair zijn met elkaar wanneer zij zich met elkaar verbonden voelen, in tegenstelling tot wanneer zij geen enkele band met elkaar hebben en louter als losse individuen naast elkaar leven. Hun analyse van de grootstedelijke problematiek is volgens mij ook correct, wanneer zij ervan uitgaan dat deze sociale cohesie in grootsteden als Brussel volledig zoek is en dat dit een van de hoofdoorzaken is waarom de criminaliteit daar zo welig tiert. Hun besluit dat een herstel van deze cohesie een belangrijke bijdrage kan leveren tot het herstel van de veiligheid is eveneens juist. Maar waar zij volledig fout in zijn, is in hun visie op de aard van deze sociale samenhang, een visie die trouwens volledig is doordrenkt van het linkse mei '68 denken, van het materialistische marxisme dus. Een sociale samenhang is niet zomaar iets maakbaars, zoals zij denken; het is een organisch geheel — dat gestoeld is op een aantal gemeenschappelijke waarden en normen van mensen, die er precies voor zorgen dat er een samenhang bestaat. Zoiets vindt men alleen terug in homogene gemeenschappen, in volksgemeenschappen dus die een gemeenschappelijke cultuur met waarden en normen delen. Wanneer men een sociale samenhang kunstmatig probeert te fabriceren door te pogen verschillende volksgroepen te dwingen om samen te leven, dan is zulks op voorhand tot mislukken gedoemd. Men dwingt namelijk geen mensen van verschillende culturen, elk met hun eigen waarden en normen, zomaar samen in eenzelfde samenlevingsverband. Op zovele plaatsen ter wereld werd dit bewezen.

De uitgaven in het kader van het grootstedelijke beleid zijn dan ook, zoals reeds gezegd, volkomen weggesmeten geld. Indien men werkelijk de sociale cohesie wil herstellen, dan zal men onvermijdelijk tot een terugkeerbeleid van het overgrote deel van de niet-Europese vreemdelingen naar hun landen van herkomst moeten besluiten, wat omwille van de marxistische blindheid van de ontwerpers van het grootstedelijke beleid jammer genoeg nog niet direct in het verschiet ligt.

Ten slotte hebt u bij gebrek aan een degelijk inzicht in de oorzaken van wat er mis gaat in onze grootsteden, uiteraard niet de moed om van beleid te veranderen. Ik moet dus noodgedwongen tot dezelfde conclusie komen als collega Demol, namelijk dat er niets ten goede zal veranderen in het grootstedelijke beleid zolang men niet de oorzaken van wat er mis gaat durft te erkennen en niet de moed opbrengt om er vervolgens wat aan te doen. *(Applaus bij de Vlaams Blok-fractie.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Schepmans.

Mme Françoise Schepmans. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, mes chers collègues, les collègues des partis démocratiques qui m'ont précédé à la tribune ont fort bien défini les enjeux repris dans la note de Charles Picqué sur la politique des grandes villes.

Dès lors mon intervention sera brève. Elle souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur quatre points.

Premièrement, s'il faut assurer la cohérence des programmes et éviter le saupoudrage, je pense néanmoins qu'il ne faut pas créer des zones où se superposent toutes les actions et en oublier totalement d'autres, mais plutôt viser à la complémentarité.

Ainsi, par exemple, les efforts des pouvoirs publics entrepris ces dernières années ont changé le profil de certains quartiers, d'ailleurs pas toujours au seul bénéfice de ses anciens habitants.

A côté de cela, on constate une lente et continue dégradation de quartiers à forte mixité qui ne bénéficient pas des différents programmes parce que non repris dans les zones d'action et pour lesquels les communes ne bénéficient pas de moyens.

Faut-il que leur paupérisation s'accentue avant qu'on ne les prenne en considération dans vos statistiques?

A cet égard, la réponse du ministre Tomas à M. Cornelissen faisant suite à la question relative à la répartition des fonds structurels Objectif 2 ne m'a pas convaincue. Faire valoir que les interventions régionales telles que les travaux subsidiés — programme au montant dérisoire et en voie d'extinction pour 2001 — ou les opérations de rénovation d'immeubles communaux sont une solution pour freiner le développement des difficultés sociales, économiques, d'habitat et d'aménagement de l'espace public de ces quartiers ne suffit pas.

Evidemment les différents programmes de revitalisation sont salutaires pour les quartiers définis, mais ils ne sont pas neutres pour les budgets des communes pauvres qui n'ont souvent presque plus de marge de manœuvre en termes d'investissement après avoir budgétisé la part communale dans ces programmes.

La Région se doit donc d'œuvrer à des moyens de prévention afin d'éviter de devoir faire face aux mêmes situations de désagrégation, dans quelques années, pour des quartiers dont les clignotants seraient passés de l'orange au rouge.

Le deuxième point sur lequel je souhaite intervenir concerne la détermination des critères permettant de retenr un quartier

dans un programme puisque la Région ne dispose pas d'outil informatique permettant d'établir des statistiques récentes. On peut se demander si les interventions publiques déjà réalisées ont été prises en considération dans les choix d'aujourd'hui.

Troisièmement, en ce qui concerne les mesures de discrimination positive, sur le plan fiscal, il serait dangereux pour l'équilibre budgétaire des communes de moduler l'impôt des personnes physiques ou le revenu cadastral; par contre, je pense qu'au niveau de l'impôt des sociétés, des mesures intéressantes pourraient être prises telles que l'affectation d'une partie des produits de la fiscalité à l'amélioration des conditions d'accès, de sécurité ou d'aménagement des entreprises concernées dans ces quartiers. Le modèle des zones franches tel qu'il est pratiqué notamment en France doit attirer notre attention. Néanmoins, il est impératif de réaliser pareille opération avec prudence, afin d'éviter les deux principaux écueils observés outre-Quiévrain, à savoir le risque de délocalisations, mais aussi la création d'emplois particulièrement précaires, qui ne sont en définitive pas nécessairement attribués aux résidants concernés.

J'en viens à mon dernier point: la note du commissaire Picqué fait abondamment référence à la nécessaire cohésion et à l'interdépendance des politiques suivies par les différents niveaux de pouvoir. A cet égard, la déclaration gouvernementale, dans son important chapitre sur la revitalisation des quartiers en crise, évoque la redéfinition de la structure et des missions de la Délégation régionale interministérielle aux solidarités urbaines.

Le Gouvernement pourrait-il nous faire part des projets dégagés sur ces différents points et des contacts déjà entrepris? *(Applaudissements sur les bancs du PRL-FDF.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Byttebier.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, verschillende interpellanten hebben terecht gezegd dat het federaal grotestedenbeleid een belangrijke steun kan zijn voor het Hoofdstedelijk Gewest en dat dit beleid met de gewestelijke initiatieven moet overeenstemmen waarbij gebruik kan worden gemaakt van de verworven kennis.

De tweede interpellant nam Doelstelling 2 als referentiepunt. Ik ben van mening dat Doelstelling 2 beperkingen heeft. Natuurlijk is het belangrijk dat de Europese Unie in haar eigen hoofdstad achtergestelde wijken erkent, maar toch zijn er ook andere wijken in Brussel met problemen. We moeten ons bewust zijn van de vaak arbitraire afbakening van dergelijke projecten en er zorg voor dragen dat de wijken die bij de ene indeling uit de boot vallen geen tweede of derde keer in de kou worden gelaten. Het Hoofdstedelijk Gewest gebruikt verschillende instrumenten om wijken die het moeilijk hebben een nieuw elan te geven. Zo zijn er de initiatiefwijken, de prioritaire actieprogramma's, de wijkcontracten, de handelskerncontracten en nu dus het federale grotestedenbeleid. Wie voor één project erkenning heeft gekregen, mag hopen dat hij ook in aanmerking komt voor de andere steunmaatregelen. Dit past perfect in het pleidooi van de heer Vervoort om « la masse critique des investissements nécessaires » te bereiken. Dit kan ook het Mattheus-effect worden genoemd: wie één keer prijs heeft, komt de tweede en derde keer ook in aanmerking voor geld. Een frank, en hier gaat het over meer dan één miljoen, kan slechts eenmaal worden uitgegeven. Wie de eerste keer buiten de geografische opdeling valt, zal ook in de toekomst moeilijkheden ondervinden. Nochtans weten we dat in Doelstelling 2 Molenbeek wel, maar het zuid-westen van Koekelberg niet is opgenomen. Het ene gebied ligt onder de Gentsesteenweg, het andere erboven. Voor de rest zijn beide gebieden even achtergesteld; voor de mensen is de situatie hetzelfde, enkel de domiciliëring verschilt. Nochtans krijgt de ene wel geld voor de verbetering van de wijken en de andere niet. De optredende overheid moet de instrumenten goed op elkaar afstemmen. Dit betekent niet dat in één gebied initiatieven moeten worden gecumuleerd. De keuze voor een tegemoetkoming vanwege de overheid wordt best bepaald op basis van de verschillende kenmerken van de bevolking en de omgeving. De gebieden zullen dan ook verschillen naar gelang van de bevolking en de gehanteerde criteria. Dit is een goede zaak. Natuurlijk zullen er in wijken met veel problemen overlappende initiatieven zijn, die echter niet exclusief op die wijken betrekking hebben. Ook andere wijken moeten aan bod komen. Zo wordt een stigmatisering voorkomen. Wij zijn dus geen voorstander van één enkel geografisch gebied zoals bepaald in Doelstelling 2, maar opteren ervoor om per initiatief het toepassingsgebied vast te leggen. Ik stel dan ook voor om in dit halfrond een parlementair debat aan dit thema te wijden waarbij de verschillende initiatieven en programma's kunnen worden besproken. We kunnen dan nagaan waar bepaalde projecten elkaar overlappen, bij elkaar aansluiten of een hiaat opvullen.

De heer Cerexhe stelde voor een debat te houden over de « zones susceptibles ». Welnu, ons voorstel gaat in dezelfde richting; hier werd allusie gemaakt op die « exclusieve » wijken die dan zouden gestigmatiseerd worden.

Ik meen dat de heer Clerfayt ons bijtreedt bij het opteren voor verschillende soorten wijken. We dachten waarschijnlijk aan dezelfde « noyau commercial », die wel kwetsbaar is, maar daarom niet achtergesteld. Met een overheidsproject kan daar heel wat worden gerealiseerd.

M. le Président. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, chers collègues, ma réponse à Mme Huytebroeck et aux autres intervenants, notamment Mme Byttebier, sera relativement brève. En effet, la plupart des thèmes abordés par les intervenants relèvent des compétences de M. Tomas, et M. Hutchinson, je pense, répondra en lieu et place de notre collègue, M. Tomas.

Pour répondre à l'inquiétude de Mme Huytebroeck, je voudrais simplement signaler que l'intention du Gouvernement régional est bien évidemment d'essayer d'intégrer au maximum la politique fédérale de la Ville aux programmes déjà existants en Région de Bruxelles-Capitale. Mme Huytebroeck a cité les éléments de cette politique de manière exhaustive: il s'agit des quartiers d'initiative, des contrats de quartier, des contrats de sécurité et de société, et également, comme certains l'ont rappelé, des fonds structurels européens dans le cadre de l'Objectif 2. Nous voulons faire fonctionner ces différents dispositifs non pas comme une « lasagne », mais bien de manière cohérente et intégrée. Et nous avons fait part de cette volonté à M. Picqué.

En ce qui concerne la définition des zones évoquées par M. Cerexhe, la définition qui a été retenue dans le cadre des fonds structurels pour l'Objectif 2 a déjà été choisie par le Gouvernement et notification en a été faite. M. Hutchinson reviendra sur ce point dans un instant.

Quant aux fonds gérés par le fédéral — le Fonds pour la Ville et le milliard et demi que vous avez rappelé —, la Région discute aujourd'hui avec le fédéral pour précisément impliquer le commissaire du Gouvernement à la politique de la Ville, et à sa suite l'ensemble du Gouvernement fédéral, dans nos priorités.

Je crois que M. Picqué est assez attentif et réceptif à nos discours. Il me paraît cependant illusoire de croire que notre Région pourra décider seule en toute autonomie de l'affectation des fonds fédéraux et des zones qui seront retenues par le fédéral. Il y a discussion et concertation, mais nous ne maîtrisons pas l'affectation des moyens budgétaires. Vous avez cité le chiffre d'un milliard et demi, il figure effectivement au budget fédéral. M. Clerfayt a évoqué la possibilité pour la Région bruxelloise de bénéficier d'un tiers de ce montant, à savoir 500 millions à affecter prioritairement à la revitalisation de certains quartiers de la Région bruxelloise. En revanche, si nous ne maîtrisons pas la définition des zones qui seront alimentées par ces fonds fédéraux spécifiques pour la politique urbaine, nous avons une totale maîtrise de l'affectation des 500 millions dans le cadre de l'accord de coopération.

Et vous savez comme moi que l'accord de Gouvernement régional négocié cet été prévoit *expressis verbis* que c'est à la revitalisation des quartiers en crise que seront prioritairement affectés les moyens nouveaux de l'accord de coopération.

J'attire cependant votre attention — et M. Clerfayt l'a clairement rappelé — sur le fait que cela fera, bon an mal an, un montant supplémentaire de l'ordre du milliard qui pourra être investi à Bruxelles soit en pleine autonomie régionale, soit en concertation avec le fédéral dans des quartiers en difficulté. Je ne veux pas polémiquer, mais vous reconnaîtrez avec moi que votre présidente actuelle, lorsqu'elle était membre du Sénat, a été relativement discrète quant à l'obtention pour Bruxelles et pour les zones urbaines de moyens complémentaires. Je pense que sur ce point également, un nouvel esprit souffle au niveau fédéral en faveur des zones urbaines et de Bruxelles en particulier. Je ne peux que m'en réjouir.

Je crois pouvoir vous dire qu'à ce stade, le projet développé par M. Picqué, commissaire du Gouvernement à la politique de la Ville, va globalement dans le sens du projet de ville que nous souhaitons et cela ne vous surprendra probablement pas. Je crois également pouvoir rassurer Mme Huytebroeck quant à la volonté de concertation et de coopération que nous entendons mener avec le fédéral. Non seulement mon cabinet et celui de M. Tomas ont déjà eu plusieurs contacts avec les collaborateurs de M. Picqué pour plancher sur le développement à Bruxelles de cette nouvelle politique de la Ville, mais dès nos prises de fonction respectives, M. Picqué au Gouvernement fédéral et moi-même au Gouvernement régional, en juillet dernier, j'ai eu un premier contact en tête à tête avec lui et je le reverrai le 22 novembre prochain pour évoquer la mise en œuvre du projet fédéral à Bruxelles.

Qu'avons-nous convenu très concrètement avec M. Picqué ? Tout d'abord, de demander à l'administration régionale d'établir un projet de zone d'intervention pour le fonds des grandes villes. Comme je l'ai dit à M. Cerexhe, ce fonds d'intervention et les zones qui seront retenues sont totalement indépendants des crédits budgétaires alloués en sus dans le cadre de l'accord de coopération. Notre administration a aussi été chargée — Mme Schepmans y a fait allusion — d'examiner les critères objectifs nécessaires à la définition d'un espace de discrimination positive dans lequel, il est vrai, le commissaire du Gouvernement fédéral réfléchit à développer de nouveaux instruments fiscaux favorables. C'est un des sujets, et non des moindres, dont nous discutons à l'heure actuelle avec le fédéral sans que pour autant la question ait été tranchée. Je pense que c'est dans cette piste fiscale que doit s'inscrire la volonté exprimée par M. Clerfayt de voir le secteur privé associé à ces projets de revitalisation. En effet, pour moi, même si un signal fort est donné par les pouvoirs publics, on ne peut pas faire l'économie d'une intervention du secteur privé, dans ces zones laissées en déshérence de notre ville. C'est d'ailleurs expressément prévu dans la délibération du Gouvernement quant à l'affectation des fonds structurels. Nous avons lancé un appel non seulement aux communes et aux pararégionaux mais aussi au secteur privé pour ces fonds structurels, car nous pensons qu'il est important d'associer le secteur privé à cette opération de revitalisation.

En ce qui concerne les critères objectifs que Mme Schepmans évoquait et qui devraient nous permettre de définir les zones d'intervention prioritaires de ce fonds pour la politique des grandes villes, M. Clerfayt et Mme Schepmans ont évoqué le problème statistique. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il est très difficile d'établir des critères valables, dans les trois Régions du pays, dans la mesure où il est malaisé d'obtenir des chiffres à Bruxelles.

Nous avons pu le constater lors de nos contacts avec M. Picqué; nous utilisions à certains moments des échelles, des critères d'évaluation différents ou des sources relativement peu sûres. Or, l'une de nos priorités, en concertation avec le fédéral, c'est de nous fonder sur des chiffres fiables et de soutenir au niveau régional l'initiative de M. Picqué de créer un observatoire des grandes villes afin de procéder à une meilleure évaluation des politiques urbaines.

Je crois pouvoir rassurer Mme Huytebroeck dans le cadre du débat mené ce matin quant à notre volonté de faire procéder à une évaluation systématique des projets, quels qu'ils soient, selon une méthodologie rationnelle et concertée avec les acteurs de terrain, des programmes mis en œuvre aujourd'hui dans le cadre des contrats de sécurité et de société.

Je voudrais aussi dire à Mme Huytebroeck, qui, sauf erreur de ma part, fut en son temps « candidate ministre régionale », que si l'expression « candidat jeune délinquant » a pu la heurter, je lui demande de m'excuser. Je ne voulais pas polémiquer, je voulais simplement attirer l'attention de l'Assemblée sur ce qui avait été la philosophie première des contrats de sécurité. Je la renvoie au texte que j'ai remis aux services des annales; j'avais soigneusement utilisé les guillemets, car je peux comprendre que l'expression ait un côté quelque peu dérangeant. Je voulais simplement rappeler la philosophie du volet préventif des contrats de sécurité, à savoir la nécessité d'offrir un encadrement digne de ce nom à de jeunes bruxellois en situation de précarité, de fragilité sociale, et qui sont donc plus susceptibles que d'autres de basculer dans la marginalisation. Si Mme Huytebroeck a été choquée par cette expression, je la prie de bien vouloir m'en excuser.

On a beaucoup parlé d'évaluation. Comme d'autres, je crois que les instruments de diagnostic des politiques urbaines sont aujourd'hui tout à fait insuffisants. Peut-être M. Clerfayt l'a-t-il rappelé, certaines des données statistiques qui ont été utilisisées pour définir les zones d'intervention, et sur lesquelles notre administration doit se fonder, remontent à 1991. Il ne me paraît pas sérieux de travailler avec des outils qui datent de huit ans ! Nous devons absolument pouvoir disposer de données statistiques dignes de ce nom. Une des priorités du Gouvernement en la matière sera de veiller à nous doter dans un futur proche de données récentes et fiables.

En conclusion, je dirai à Mme Huytebroeck, à M. Vervoort et aux autres intervenants que la Région de Bruxelles-Capitale a bel et bien l'intention d'être un partenaire actif, j'oserais même dire pro-actif, de cette nouvelle politique de la ville. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'inscrit la déclaration de politique régionale. Notre volonté collégiale est de veiller à ce que les nouveaux projets initiés par le niveau fédéral soient plus effica-

ces, plus concrets et mieux intégrés aux programmes et aux priorités que notre Région s'est fixés dans le cadre de ce projet de ville.

Je termine en signalant à M. Clerfayt que la Conférence interministérielle sur le renouveau urbain n'a pas été renouvelée en tant que telle dans le cadre des conférences interministérielles. Il a été décidé, de concert avec les autres niveaux de pouvoir, de créer une telle conférence consacrée à la politique de la ville de manière à embrasser plus largement les différents défis urbains, en ne se limitant pas au renouveau urbain, mais en abordant des problèmes aussi différents que l'aménagement du territoire, la mobilité, l'environnement. Je crois qu'il n'est pas mauvais de pouvoir le faire de manière transversale au sein d'une telle conférence. Bien entendu, le Gouvernement bruxellois participera activement aux travaux de cette Conférence interministérielle. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

(M. Philippe Debry, Vice-Président, remplace M. Jan Béghin, Président, au fauteuil présidentiel)

(De heer Philippe Debry, Ondervoorzitter, vervangt de heer Jan Béghin, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

M. le Président. — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'Etat, qui répondra en lieu et place du ministre Tomas.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à excuser mon collègue Eric Tomas qui ne peut être parmi nous aujourd'hui. Il m'a demandé de répondre à sa place et de communiquer le texte qu'il voulait adresser à Mme Huytebroeck et M. Vervoort. Je ne pourrai donc pas épiloguer librement sur tout ce qui a été dit, ni donner mon avis personnel, notamment sur le phénomène de la « lasagne ». Mais je m'engage à ce que les réponses aux questions qui ont été posées au-delà du texte préparé vous soient données à la prochaine occasion.

Comme le ministre-président l'a également souligné dans son intervention, nous ne pouvons que nous réjouir des intentions actuelles du Gouvernement fédéral d'investir le terrain des politiques urbaines.

La lecture parallèle de la note rédigée par le Commissaire fédéral, M. Charles Picqué et l'accord de gouvernement régional nous conforte dans la nécessaire prise de conscience intervenue aux différents niveaux de pouvoir en vue d'accentuer les efforts, déjà considérables au niveau de notre Région, en vue d'une réponse concertée et globale à la problématique de la ville.

Au sein du Gouvernement régional, vous le savez, mon collègue Eric Tomas est chargé de la coordination des différents dispositifs liés à la revitalisation des quartiers. C'est d'ailleurs un des défis majeurs de ce début de législature où l'articulation rationnelle des différentes sources de financement sera nécessaire.

Actuellement, ces sources de financement sont de trois ordres:

— les fonds européens: en effet, la Commission européenne vient d'approuver la proposition de zone d'intervention pour le nouvel objectif 2 des fonds structurels européens en Région bruxelloise que le Gouvernement a adopté dès le 30 août après concertation avec les autres Régions. M. Cerexhe semblait l'ignorer. Cette zone est d'ailleurs légèrement plus étendue que celle proposée à titre indicatif par la Commission européenne. Il faut compter donc sur un apport de 1,7 milliard de fonds européens qui s'ajouteront aux contreparties régionales;

— l'intervention fédérale: le Commissariat annonce à ce sujet la création d'un fonds pour la politique des grandes villes doté de 1,5 milliard pour l'année 2000, dont une partie significative sera attribuée à notre Région. On en a déjà longuement parlé;

(M. Jan Béghin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter)

— et enfin, les diverses politiques régionales dont la coordination a été confiée à Eric Tomas, et dont les budgets ont été substantiellement augmentés. Ainsi, mais nous aurons l'occasion d'en discuter de manière plus approfondie dans le cadre des débats budgétaires, un montant de 1 milliard en crédit d'engagement a été prévu au budget régional, destiné au lancement de cinq nouveaux contrats de quartier. A cela s'ajoutent 150 millions, complétés de 450 millions de l'accord de coopération, pour cinq nouveau quartiers d'initiatives.

Bien entendu, je voudrais dire à M. Clerfayt que ces montants sont insuffisants mais comme il l'a lui-même dit en fin d'intervention, il faut les considérer comme étant l'amorce d'un certain nombre d'interventions, d'autres partenaires, notamment le privé, étant amenés à participer à ces opérations de manière plus efficace qu'actuellement.

A ces trois sources de financement, il convient d'ajouter les travaux subsidiés et les aides majorées aux entreprises que la Région pourra accorder dans le cadre de la future zone de développement, dont l'étendue est en cours de négociation avec les autres Régions et la Commission européenne.

Mon collègue Eric Tomas présentera dans les semaines qui viennent une note d'orientation sur la manière dont il entend coordonner ces différents instruments.

En ce qui concerne les investissements programmés par le Gouvernement fédéral via le fonds pour la politique de la ville, le ministre Tomas tout comme Mme Huytebroeck d'ailleurs, pensent que ceux-ci doivent s'intégrer, d'une manière ou d'une autre, dans les mécanismes contractuels existant entre la Région et les communes. Au vu des premiers contacts entrepris avec les services du Commissaire fédéral, il apparaît que celui-ci ne souhaite par intervenir autrement que via la construction d'un partenariat triangulaire entre le fédéral, la Région et les communes concernées. Ce *modus operandi* devrait concerner tant les périmètres visés par un contrat de quartier, un quartier d'initiative ou toutes autres zones d'intervention.

S'agissant des incitants fiscaux, je ne peux également qu'approuver les projets du Gouvernement fédéral dans ce domaine. Cette proposition a déjà été formulée par le passé. Je pense qu'il s'agirait d'un avantage comparatif intéressant dans le développement économique des quartiers fragilisés. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce type d'incitants doit s'accompagner d'investissements importants dans la requalification du tissu économique tout en préservant la nécessaire mixité fonctionnelle du centre urbain.

Je soulèverai aussi à ce niveau de réflexion deux écueils:

1° D'une part, il convient de définir une méthodologie pour classifier les zones de discrimination fiscale, afin qu'elles soient les plus équitables possibles pour les trois Régions, étant

entendu que l'on peut difficilement envisager des critères de définition qui ne soient pas uniformes.

2° D'autre part, il s'agit également d'éviter les effets pervers de ce type de mesures. Je pense en particulier, et on l'a vu dans d'autres Régions, aux risques de délocalisation d'activités dès que le régime fiscal d'exception cesse de produire ses effets.

Il est cependant trop tôt aujourd'hui pour connaître les intentions précises qui émergeront des concertations en cours mais toutes les pistes devront être examinées en veillant, comme le rappelait Mme Huytebroeck, à ne pas détériorer, à cette occasion, les moyens financiers dont bénéficient notre Région et ses communes.

Enfin, tant en ce qui concerne la zone d'intervention du niveau fédéral que de l'ensemble de ses leviers opérationnels, je pense, comme Mme Huytebroeck et M. Vervoort d'ailleurs, qu'il est nécessaire de dégager des synergies avec l'ensemble des financements européens sur le plan de la politique économique.

En effet, et vous le savez probablement, le Conseil des ministres, dans la droite ligne de ce qui a été approuvé par la Commission européenne à travers le FEDER (Fonds européen de développement régional), a décidé de centrer la sélection des projets de l'objectif 2 autour de la revitalisation économique des quartiers.

Cette intégration entre les fonds fédéraux et européens, et leurs contreparties régionales implique dès lors une simultanéité ou à tout le moins un recoupement entre les deux zones d'interventions comme le souligne M. Vervoort dans son interpellation.

Il me paraît dès lors évident que la zone retenue pour l'objectif 2 servira de base à celle proposée au Gouvernement fédéral pour la définition des interventions du fonds pour la politique des grandes villes. La question de savoir si elle pourra être élargie à des quartiers périphériques ou non ne pourra être tranchée que lorsque nous disposerons de données budgétaires plus précises quant à l'ampleur des moyens venant du niveau fédéral.

Il ne faut cependant pas perdre de vue que tout élargissement de cette zone impliquera une certaine dilution de la visibilité et de l'efficacité de l'action publique.

J'ai laissé pour la fin le problème évoqué par Mme Huytebroeck : la participation des nombreux interlocuteurs concernés. Bien entendu, cette participation sera prioritaire et elle sera construite dès la conception des programmes que nous mettrons en œuvre, de manière à faire des habitants concernés de véritables acteurs et non des spectateurs.

En guise de conclusion, et je rejoins en cela le ministre-président, les premiers contacts établis entre la région et le Commissariat laissent augurer d'une collaboration intéressante et surtout, d'une collaboration concrète dans les années à venir. Je vous avoue que cela ne m'étonne pas connaissant la personnalité du Commissaire à la politique des grandes villes. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, je remercie les ministres de leur réponse.

Je pense qu'il s'agissait aujourd'hui d'une première interpellation, étant donné que nous avions reçu une note assez générale de M. Piqué. Nous reviendrons donc très certainement sur cette problématique dès que nous disposerons d'éléments plus tangibles.

Je me réjouis, monsieur Hutchinson, d'entendre que la zone d'intervention aura pour base la zone définie pour l'objectif II en évitant la dilution. Donc, on n'inventera pas de nouvelle zone.

M. Simonet a dit qu'il fallait trouver des critères d'intervention valables pour les trois Régions.

Je me demande si, étant donné sa position stratégique de région-ville-capitale, Bruxelles ne pourrait avoir un statut particulier par rapport aux autres villes.

Enfin, monsieur Simonet, je suis heureuse de vos nombreux tête à tête avec M. Picqué. Cependant, comme d'autres parlementaires, je souhaiterais que l'on aille au-delà de ces dialogues pour avoir prochainement un véritable débat en commission, éventuellement, en présence du Commissaire à la politique des grandes villes.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRESENTATION DE LISTES DOUBLES DE CANDIDATS :

— A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*MONITEUR BELGE* DU 23 DECEMBRE 1998)

— A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*MONITEUR BELGE* DU 20 MAI 1999)

— A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (*MONITEUR BELGE* DU 19 JUIN 1999)

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN :

— VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*BELGISCH STAATSBLAD* VAN 23 DECEMBER 1998)

— VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*BELGISCH STAATSBLAD* VAN 20 MEI 1999)

— VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD (*BELGISCH STAATSBLAD* VAN 19 JUNI 1999)

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation de listes doubles de candidats:

— à une place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 23 décembre 1998);

— à une place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français de Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 20 mai 1999);

— à une place vacante de conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur Belge* du 19 juin 1999).

Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten:

— voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 23 december 1998);

— voor één openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 20 mei 1999);

— voor één openstaande plaats van raadsheer bij het Hof van Beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 19 juni 1999).

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Je vous propose de charger un secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple MM. Vanhengel et Clerfayt.

Ik stel u voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld de heren Vanhengel en Clerfayt.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale (*Moniteur belge* du 23 décembre 1998).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor een openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 23 december 1998).

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que, dans le cas présent, les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Premier candidat

Eerste kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite un secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig een secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemming wordt overgegaan.

M. Guy Hance. — Monsieur le Président, je ne prendrai pas part aux votes parce que nous sommes tout à fait contre les nominations politisées.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 53.

Aantal uitgebrachte stemmen: 53.

Votes blancs et nuls: 4.

Blanco en ongeldige stemmen: 4.

Nombre de votes valables: 49.

Aantal geldige stemmen: 49.

Pour M. Leys: 39.

Voor de heer Leys: 39.

Pour Mme Gruwez: 8.

Voor mevrouw Gruwez: 8.

Pour M. De Wolf: 1.

Voor de heer De Wolf: 1.

Pour M. Staes-Polet: 1.

Voor de heer Staes-Polet: 1.

M. Leys obtient donc la majorité absolue.

De heer Leys bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Leys est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

De heer Leys is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

Second candidat

Tweede kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite un secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig een secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemming wordt overgegaan.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 52.

Aantal uitgebrachte stemmen: 52.

Votes blancs et nuls: 11.

Blanco en ongeldige stemmen: 11.

Nombre de votes valables: 41.

Aantal geldige stemmen: 41.

Pour M. Goldenberg: 28.

Voor de heer Goldenberg: 28.

Pour Mme Gruwez: 9.

Voor mevrouw Gruwez: 9.

Pour M. De Wolf: 1.

Voor de heer De Wolf: 1.

Pour Mme Florival: 1.

Voor mevrouw Florival: 1.

Pour Mme Laveyt: 1.

Voor mevrouw Laveyt: 1.

Pour M. Staes-Polet: 1.

Voor de heer Staes-Polet: 1.

M. Goldenberg obtient donc la majorité absolue.

De heer Goldenberg bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Goldenberg est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

De heer Goldenberg is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE VICE-PRESIDENT AU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN ONDERVOORZITTER BIJ DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE FRANSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capital (*Moniteur belge* du 20 mai 1999).

Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor een openstaande plaats van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Franse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 20 mei 1999).

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique français et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Franse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Premier candidat

Eerste kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite un secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig een secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemming wordt overgegaan.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 51.

Aantal uitgebrachte stemmen: 51.

Votes blancs et nuls: 2.

Blanco en ongeldige stemmen: 2.

Nombre de votes valables: 49.

Aantal geldige stemmen: 49.

Pour M. Goldenberg: 29.

Voor de heer Goldenberg: 29.

Pour Mme Brandon: 10.

Voor mevrouw Brandon: 10.

Pour Mme Gruwez: 8.

Voor mevrouw Gruwez: 8.

Pour Mme Laveyt: 1.

Voor mevrouw Laveyt: 1.

Pour M. Staes-Polet: 1.

Voor de heer Staes-Polet: 1.

M. Goldenberg obtient donc la majorité absolue.

De heer Goldenberg bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Goldenberg est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le deuxième mandat de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

De heer Goldenberg is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het tweede mandaat van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

Second candidat

Tweede kandidaat

M. le Président. — Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat voor het vacante ambt van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

J'invite un secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Ik nodig een secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

— Il est procédé à l'appel nominal.

Tot naamafroeping wordt overgegaan.

M. le Président. — Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Je déclare le scrutin clos.

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Tot telling van de stemming wordt overgegaan.

M. le Président. — Voici le résultat des votes.

Uitslag van de stemmingen.

Nombre de voix émises: 52.

Aantal uitgebrachte stemmen: 52.

Votes blancs et nuls: 3.

Blanco en ongeldige stemmen: 3.

Nombre de votes valables: 49.

Aantal geldige stemmen: 49.

Pour M. Staes-Polet: 31.

Voor de heer Staes-Polet: 31.

Pour Mme Brandon: 10.

Voor mevrouw Brandon: 10.

Pour Mme Gruwez: 8.

Voor mevrouw Gruwez: 8.

M. Staes-Polet obtient donc la majorité absolue.

De heer Staes-Polet bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Staes-Polet est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de vice-président au tribunal de première instance de Bruxelles.

De heer Staes-Polet is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van ondervoorzitter bij de rechtbank van eerste aanleg te Brussel.

GEHEIME STEMMING MET HET OOG OP DE VOORDRACHT VAN TWEE LIJSTEN VAN KANDIDATEN VOOR EEN OPENSTAANDE PLAATS VAN RAADSHEER BIJ HET HOF VAN BEROEP TE BRUSSEL WAARVAN DE VOORDRACHT TOEKOMT AAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD

SCRUTIN SECRET EN VUE DE LA PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE VACANTE DE CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES DONT LA PRESENTATION INCOMBE AU GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS DU CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

De Voorzitter. — Aan de orde is de geheime stemming met het oog op de voordracht van twee lijsten van kandidaten voor één openstaande plaats van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel waarvan de voordracht toekomt aan de Nederlandse taalgroep van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad (*Belgisch Staatsblad* van 19 juni 1999).

L'ordre du jour appelle le scrutin secret en vue de la présentation de listes doubles de candidats à une place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles dont la présentation incombe au groupe linguistique néerlandais du Conseil de la Région de Bruxelles-Capital (*Moniteur belge* du 19 juin 1999).

De stembriefjes werden rondgedeeld.

Ik herinner u eraan dat in het huidig geval de voordrachten alleen door de Nederlandse taalgroep worden gedaan en dat er een stem moet worden uitgebracht per stembiljet.

Les bulletins de vote ont été distribués.

Je vous rappelle que dans le cas présent les présentations sont uniquement faites par le groupe linguistique néerlandais et qu'un seul vote doit être émis par bulletin.

Eerste kandidaat

Premier candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de eerste kandidaat voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du premier candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Het woord is aan de heer Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, voor alle duidelijkheid wil ik preciseren dat het Vlaams Blok aan deze stemming niet zal deelnemen. U weet dat het Vlaams Blok nooit heeft meegedaan aan politieke benoemingen. Ik betreur dat alle mooie intenties die na het Dutroux-schandaal in resoluties zijn gegoten om een einde te maken aan de politieke benoemingen in de magistratuur, dode letter blijven. Ik stel vast dat dit Parlement rustig voortdoet met politieke benoemingen in de magistratuur. *(De leden van het Vlaams Blok verlaten de zaal.)*

De Voorzitter. — Ik nodig de heer Draps uit tot naamafroeping over te gaan.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

Aantal uitgebrachte stemmen: 7.

Nombre de voix émises: 7.

Blanco en ongeldige stem: 1.

Vote blanc et nul: 1.

Aantal geldige stemmen: 6.

Nombre de votes valables: 6.

Voor de heer Desmedt: 4.

Pour M. Desmedt: 4.

Voor de heer Lybeer: 2.

Pour M. Lybeer: 2.

De heer Desmedt bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Desmedt obtient donc la majorité absolue.

De heer Desmedt is dus voorgedragen als eerste kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

M. Desmedt est présenté comme premier candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Tweede kandidaat

Second candidat

De Voorzitter. — Wij gaan thans over tot de geheime stemming met het oog op de voordracht van de tweede kandidaat

voor het vacante ambt van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

Nous procédons au scrutin secret en vue de la présentation du second candidat à la place vacante de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekend stembriefje in de stembus te komen deponeren.

A l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

Ik nodig een secretaris uit tot de naamafroeping over te gaan.

J'invite un secrétaire à procéder à l'appel nominal.

— Tot naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à l'appel nominal.

De Voorzitter. — Heeft iedereen zijn stembriefje in de stembus gedeponeerd?

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne?

Ik verklaar de stemming voor gesloten.

Je déclare le scrutin clos.

— Tot telling van de stemming wordt overgegaan.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

Aantal uitgebrachte stemmen: 7.

Nombre de voix émises: 7.

Blanco en ongeldige stem: 1.

Vote blanc et nul: 1.

Aantal geldige stemmen: 6.

Nombre de votes valables: 6.

Voor de heer Lybeer: 3.

Pour M. Lybeer: 3.

Voor mevrouw Papen: 2.

Pour Mme Papen: 2.

Voor de heer Burm: 1.

Pour M. Burm: 1.

Aangezien geen kandidaat de volstrekte meerderheid heeft bekomen, moet men tot een tweede stemming overgaan.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, nous devons procéder à un deuxième vote.

— Tot een tweede naamafroeping wordt overgegaan.

Il est procédé à un deuxième appel nominal.

De Voorzitter. — Uitslag van de stemmingen.

Voici le résultat des votes.

Aantal uitgebrachte stemmen: 7.

Nombre de voix émises: 7.

Aantal geldige stemmen: 7.

Nombre de votes valables: 7.

Voor de heer Lybeer: 7.

Pour M. Lybeer: 7.

De heer Lybeer bekomt dus de volstrekte meerderheid.

M. Lybeer obtient donc la majorité absolue.

De heer Lybeer is dus voorgedragen als tweede kandidaat voor het vacante ambt voor het mandaat van raadsheer bij het hof van beroep te Brussel.

M. Lybeer est présenté comme second candidat à la place vacante pour le mandat de conseiller à la cour d'appel de Bruxelles.

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde voorstellen.

PROPOSITION DE RESOLUTION DEMANDANT AU GOUVERNEMENT BRUXELLOIS DE POURSUIVRE DE MANIERE RESOLUE L'ACTION ENGAGEE CONTRE LE PROJET D'INCINERATEUR DE DECHETS A DROGENBOS ET LEEUW-SAINT-PIERRE ET DEMANDANT AUX GOUVERNEMENTS BRUXELLOIS ET FLAMAND DE METTRE EN ŒUVRE UNE COLLABORATION PERMETTANT D'EVITER L'INSTALLATION DE CET INCINERATEUR

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE WAARBIJ DE BRUSSELSE REGERING WORDT VERZOCHT ZICH RESOLUUT TE BLIJVEN VERZETTEN TEGEN DE PLANNEN VOOR DE BOUW VAN EEN AFVALVERBRANDINGSOVEN IN DROGENBOS EN SINT-PIETERS-LEEUW EN WAARBIJ AAN DE BRUSSELSE EN VLAAMSE REGERING WORDT GEVRAAGD SAMEN TE WERKEN OM DE BOUW VAN DIE VERBRANDINGSOVEN TE VOORKOMEN

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont répondu oui:

MM. Adriaens, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, MM. Ouezekhti, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Vervoort, Mme Wynants.

Se sont abstenus:

MM. Arckens, Lootens-Stael et Van Assche.

— La proposition de résolution (Mme Evelyne Huytebroeck et M. Alain Adriaens) demandant aux Gouvernements bruxellois et flamand de mettre en œuvre une collaboration permettant d'éviter l'installation d'un incinérateur de déchets à Drogenbos (n° A-24/1 - SO 1999), devient sans objet.

Het voorstel van resolutie (mevrouw Evelyne Huytebroeck en de heer Alain Adriaens) waarbij de Brusselse en de Vlaamse Regering wordt gevraagd samen te werken om de bouw van een afvalverbrandingsinstallatie in Drogenbos te voorkomen (nr. A-24/1 — GZ 1999), heeft geen voorwerp meer.

PROPOSITION DE RESOLUTION SUR LE CYCLE DU MILLENAIRE

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE MILLENIUM ROUND

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Mesdames, messieurs, nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Dames en heren, wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

66 membres sont présents.

66 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont répondu oui:

MM. Adriaens, Azzouzi, Beghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthe, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Daems, Daïf, Debry, de Clippele, Decourty, De Grave, Mme de Groote, MM. de Jonghe d'ardoye d'Erp, de Lobkowicz, Demannez, de Patoul, Mme Derbaki Sbai, MM. De Wolf, Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hance, Mme Herscovici, M. Hutchinson, Mme Huytbroeck, MM. Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Neyts-Uyttebroeck, M. Ouezekhti, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. van Eyll, Vervoort, Mme Wynants.

Se sont abstenus:

MM. Arckens, Lootens-Stael et Van Assche.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 16 h 50.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16.50 uur.

Elle est reprise à 17 h 45.

Ze wordt hervat om 17.45 uur.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de ordre zijn de mondelinge vragen.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEL AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «EEN REIS NAAR MAROKKO GEORGANISEERD DOOR DE DIENST PREVENTIE VAN DE MIVB»

QUESTION ORALE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEL A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «UN VOYAGE AU MAROC ORGANISE PAR LE SERVICE PREVENTION DE LA STIB»

De Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, langs de media vernamen we dat de dienst preventie van de

MIVB van 15 tot 31 juli een reis naar Marokko heeft georganiseerd voor een groep van een twintigtal jonge vreemdelingen en een tiental autochtonen uit Anderlecht. De bedoeling van de reis was de zogenaamde vooroordelen ten aanzien van de Marokkaanse gemeenschap weg te werken.

Graag vernam ik van de minister hoeveel de totale kostprijs van deze uitstap bedroeg en op welke basis de deelnemers werden geselecteerd? Hoeveel Belgen en hoeveel vreemdelingen namen aan de reis deel? Door wie werd de reis begeleid? Welk aandeel in de kostprijs werd door de MIVB gedragen en wie betaalde eventueel de rest? Kan de minister mij meedelen wat de evaluatie van het project is? Wat was de meerwaarde van het initiatief? Wat heeft dit alles met openbaar vervoer te maken?

Op welke begrotingspost van de MIVB is deze uitgave terug te vinden? Ik stel de laatste vraag omdat in het jaarverslag hiervan geen spoor te bekennen is. Zal het initiatief worden herhaald?

Een van de Marokkaanse deelneemsters verklaarde nog voor het vertrek dat ze ervan overtuigd was dat de Belgen die aan de reis deelnamen wel allemaal racisten zouden zijn. Kan de minister mij meedelen of deze vooroordelen intussen zijn weggewerkt.

De Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Delathouwer die voor deze materie verantwoordelijk is.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Mijnheer de Voorzitter, er is helemaal geen probleem wat de bevoegdheid over deze materie betreft zodat ik inderdaad het antwoord kan geven op de mondelinge vraag. Het gaat over een aangelegenheid opgenomen in het artikel aan de begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, dat handelt over de acties in verband met de strijd tegen het vandalisme in het openbaar vervoer.

Het is op basis van dit artikel dat minister Hasquin besloten heeft mee te werken aan het initiatief. In de begroting van het Gewest werd daarvoor 200 000 frank ingeschreven. De gemeente Anderlecht heeft eveneens aan dit initiatief deelgenomen en heeft 200 000 frank ter beschikking gesteld. Over de totale kostprijs kan ik moeilijk iets zeggen, omdat ook het fonds assan II in de algemene kosten heeft bijgedragen. Bovendien werd aan de individuele deelnemers een bijdrage van 4 000 frank per persoon gevraagd.

Dit project werd opgezet door de gemeente Anderlecht nadat werd vastgesteld dat er in een aantal wijken zoals Het Rad, Kuregem en andere, probleemjongeren zijn, zowel Belgen van vreemde origine als autochtone Belgen.

De heer Lootens vraagt wat de MIVB daarmee te maken heeft. Vele jongeren die door de gemeente Anderlecht werden geselecteerd en voor de dienst Preventie van de MIVB zijn verschenen, pleegden eerder vandalisme tegenover de MIVB. Het verbaast de heer Lootens misschien dat het hierbij niet altijd om personen van vreemde origine gaat, maar vaak om autochtonen. Een groep van 15 personen werd samengesteld uit een tiental autochtonen en een vijftal personen van Marokkaanse of Turkse origine. Zij zijn onder begeleiding van een aantal personen van de gemeente Anderlecht, met een sport-animator, en enkele personen van de MIVB, naar Marokko geweest tijdens de periode van 15 tot 31 juli. Deze reis bood de kans alle vooroordelen weg te werken en niet enkel deze die de heer Lootens op het einde van zijn vraag heeft aangehaald.

De deelnemers aan de reis waren geselecteerd op grond van vandalenstreken of andere problemen die door de MIVB waren vastgesteld. De idee van de reis was dat de confrontatie met de realiteit in Marokko de deelnemers tot andere gedachten zou brengen. In dat opzicht is de reis alleszins gelukt. Naar ik vernomen heb, zijn de deelnemers als een vriendengroep teruggekomen zonder daarmee te beweren dat het voor het leven zullen zijn. De vooroordelen langs beide zijden zijn blijkbaar weggewerkt. Wellicht zal dit soort reizen in de toekomst nog eens worden herhaald. Wij wachten daarvoor op een evaluatie. Bij een eventuele nieuwe reis zullen de jongeren meer bij de voorbereiding worden betrokken.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Lootens.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mijnheer de Voorzitter, een aantal zaken in het antwoord van de staatssecretaris blijven mij onduidelijk. Voortgaande op de TV-reportage over deze reis vraag ik mij af of de zogenaamde vooroordelen tegen de Marokkaanse gemeenschap aan de basis liggen van vandalisme en agressie in het openbaar vervoer. Alleen een positief antwoord op deze vraag kan verklaren dat de MIVB financiële middelen steekt in zo'n reis.

In de televisiereportage kwam ook een Marokkaans meisje aan het woord die inmiddels het land heeft verlaten en teruggekeerd is naar haar land van oorsprong. Dat meisje gaf die zogenaamde vooroordelen tegenover de Marokkaanse gemeenschap op als reden voor de terugkeer naar haar land.

De Voorzitter. — Gelieve te besluiten, mijnheer Lootens.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mensen die Marokko bezocht hebben, vertelden mij dat de zogenaamde vooroordelen die hier tegen Marokkanen bestaan ginder bevestigd worden. Mijn vraag is dan ook of de reis naar Marokko georganiseerd door de MIVB, niet een omgekeerd effect heeft.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Mijnheer de Voorzitter, ik kan het niet helpen dat de heer Lootens graag over vooroordelen praat. Wij doen er alles aan om die vooroordelen weg te nemen. Projecten als dit bewijzen dat wij dit kunnen realiseren als wij er werk van maken.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Het vandalisme is niet echt gedaald.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT «LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE A LA STIB»

QUESTION ORALE JOINTE DE M. JOHAN DEMOL CONCERNANT «LES CONSEQUENCES, POUR LE PERSONNEL, DE LA SITUATION A LA STIB ET EN PARTICULIER DE L'INSECURITE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE «DE VERSTERKING VAN DE VEILIGHEID BIJ DE MIVB»

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOHAN DEMOL BETREFFENDE «DE SITUATIE BIJ DE MIVB, INZONDERHEID DE GEVOLGEN VAN DE ONVEILIGHEID VOOR HET PERSONEEL»

M. le Président. — La parole est à M. Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, vous avez annoncé, récemment, que vous comptiez investir l'année prochaine quelque 500 millions pour la sécurité des véhicules de la STIB.

Nous pensons, tout comme une bonne partie du personnel de la STIB, qu'une part importante de cette enveloppe devrait être affectée à l'engagement de personnel — une sorte de stewards —, chargé de la surveillance et de vrais contacts avec les passagers.

Cependant, les articles parus dans la presse donnent plutôt à penser que serait privilégiée la piste de l'installation de caméras vidéo de surveillance et de l'équipement de cabines pour les conducteurs.

Il nous semble pourtant que l'option du personnel supplémentaire est la meilleure. En effet, d'une part, elle permettrait l'engagement de personnel nouveau et, d'autre part, représenterait une aubaine en matière de politique de non-discrimination à l'embauche. De plus, la présence de ce personnel supplémentaire humaniserait les transport en commun, alors qu'au contraire, l'installation de caméras, et plus encore de ces cabines de protection du conducteur, isolerait les voyageurs qui empruntent les transports publics du personnel de la société à bord du véhicule.

Par ailleurs, il nous paraît qu'une partie significative de ce budget devrait être allouée de telle sorte que l'on permette aux chauffeurs, et aux nouveaux stewards, de se mettre rapidement en contact avec les forces de police lorsque cela s'avère nécessaire. Vous savez qu'aujourd'hui, lorsqu'un problème se pose en termes de sécurité dans les véhicules de la STIB, il faut un certain temps avant que les forces de police soient prévenues et arrivent sur place le cas échéant.

Le ministre peut-il nous préciser s'il prévoit davantage de synergies et de concertation avec les polices communales, ainsi que des moyens spécifiques à un réseau de communication?

Par ailleurs, monsieur le ministre, pourriez-vous nous préciser si cette enveloppe qui est annoncée sera exclusivement destinée à des infrastructures pour les véhicules de la STIB ou si elle permettra l'engagement de personnel de sécurité supplémentaire dans les bus, trams et métros?

De Voorzitter. — De heer Demol heeft het woord voor het stellen van de toegevoegde vraag.

De heer Johan Demol. — Mijnheer de voorzitter, het gemeenschappelijk vakbondsfront van de MIVB had op 11 oktober een staking gepland om te protesteren tegen de onveiligheid op het Brusselse netwerk. Nadat enkele beloften waren gedaan, werd de staking afgelast. Toch achtten sommige bestuurders, meer bepaald die van de lijnen 18, 52 en 55, de toestand zo ernstig dat zij een wilde staking organiseerden.

Het viel mij op dat de bestuurders uiting gaven van hun vrees om hun rijtuigen te bedienen. Ze waren bang om met hun rijtuigen de stad in te gaan.

Wanneer een bestuurder bij de Parijse RATP het slachtoffer wordt van een geweldpleging, dan wordt hij gedurende enkele weken in binnendienst gehouden en wordt hij door een psycholoog gevolgd. Kan de minister mij zeggen of een dergelijk systeem ook bij de MIVB wordt toegepast en, zo niet, of men overweegt dit systeem over te nemen?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, je répondrai d'abord à M. Grimberghs et ensuite à M. Demol.

Je peux confirmer que le Gouvernement a donné son accord sur ma proposition de libérer 500 millions de moyens nouveaux pour la problématique de la sécurité à la STIB.

Ces moyens seront partiellement utilisés pour des dépenses d'investissement, et en partie pour des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses poursuivent une amélioration de la sécurité objective et subjective, tant pour le personnel que pour les voyageurs.

Compte tenu du caractère urgent de cette problématique, la STIB a d'ores et déjà entamé un programme d'action qui est financé par les crédits d'investissement et de fonctionnement existants de la STIB.

Les mesures envisagées sont les suivantes:

— le renforcement de la présence humaine sur le réseau, aussi bien par l'équipe de contrôle et de gardiennage que par une extension de la brigade canine;

— la mise en place du programme de gestion des agressions avec l'aide d'un consultant extérieur et pour la prévention, la formation et le suivi d'agents victimes d'agression;

— la désignation d'un spécialiste extérieur au service d'exploitation pour la formation de tous les agents en activité et nouveaux;

— le développement d'un programme spécifique pour les agents du service de contrôle et de gardiennage. Ce programme débutera en janvier 2000.

Le programme d'investissement actuel prévoit entre autres:

— un équipement des trams et bus en caméras-vidéo. A titre d'essai, nous procédons actuellement à l'équipement de 16 autobus et 11 tramways;

— l'aménagement d'un canal radio d'urgence, sous forme d'alarme silencieuse;

— une meilleure protection des postes de conduite des tramways — c'est actuellement en cours d'essai;

— la réalisation de plaquettes d'alarme sur les rames de métro.

En ce qui concerne les 500 millions de moyens nouveaux que le Gouvernement a décidé de libérer, ils seront utilisés à concurrence d'environ 200 millions pour un programme d'investissement, et affectés pour 300 millions aux moyens de fonctionnement, en ce compris le personnel.

A ce jour, je ne peux répondre de façon définitive à votre demande de communiquer le programme d'action concret. La STIB a été invitée à faire des propositions en la matière. Ces propositions feront évidemment l'objet d'une concertation avec la représentation du personnel et seront soumises pour approbation aux organes de gestion de la STIB, avant d'être soumises au ministre compétent.

Quoi qu'il en soit, nous pouvons partir du principe que certains investissements seront nécessaires: la protection de postes de conduite dans des trams, et le placement de caméras dans les trams et les bus.

Par ailleurs, je suis convaincu qu'il ne suffit pas d'investir de façon massive en «techno-prévention» et qu'un encadrement humain complémentaire est nécessaire.

Cet encadrement pourrait se réaliser par le biais de «stewards», de patrouilles supplémentaires de contrôleurs-STIB, par une présence accrue des corps de police, etc.

Mais je le répète, à ce sujet aucune décision n'a encore été prise. Dès que les budgets sont votés, la STIB peut introduire ses propositions et la réalisation des plans d'action peut être mise sur les rails.

Op de vraag van de heer Demol met betrekking tot zijn vaststellingen bij de RATP in Parijs kan ik antwoorden dat de personeelsleden van de MIVB die het slachtoffer zijn van geweldpleging, door de sociale assistenten van de maatschappij worden begeleid en onder het toezicht staan van een geneesheer. In de nabije toekomst zal de MIVB tevens een psycholoog inschakelen en de slachtoffers tijdelijk in een aangepaste binnendienst inschakelen, afhankelijk van hun fysische en hun psychische toestand.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

QUESTION ORALE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT «LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE D'OCCUPATION DE MAIN-D'ŒUVRE ILLEGALE»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE «HET GEWESTELIJK BELEID INZAKE TEWERKSTELLING VAN ILLEGALE WERKNEMERS»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Lemaire pour poser sa question.

C'est M. Hutchinson qui répondra en lieu et place de M. Tomas.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, monsieur le secrétaire d'Etat, chers collègues.

Outre le fait que les canaux d'information relatent fréquemment les résultats d'investigations diverses qui s'efforcent de lutter contre certaines formes de travail au noir, l'opinion publique a récemment pris connaissance des déclarations de la vice-première ministre Laurette Onkelinx, chargée de l'Emploi, qui a présenté une note d'orientation sur la lutte contre «le travail illégal».

Cette note d'orientation contient des aspects qui concernent des compétences exercées par la Région bruxelloise.

Or, malgré le fait que nous avons — par le passé — attiré l'attention sur des dysfonctionnements, aucune mention de ce fléau, de ses conséquences, des moyens de le combattre n'a été incluse dans la déclaration du Gouvernement bruxellois.

Non seulement ce fléau existe, mais circonstance aggravante, il arrive qu'il soit le fait d'entreprises à qui les pouvoirs publics régionaux ont accordé diverses aides, notamment dans le cadre de l'expansion économique.

Pire encore, la Région a créé un corps d'inspecteurs, affectés à la détection d'infractions relatives à l'occupation de certaines catégories de travailleurs. Mais apparemment, les données relevées par ceux-ci ne sont pas croisées avec les données exploitées par les agents chargés des dossiers économiques. A quand donc la mise en œuvre d'un réel échange d'informations entre services, en particulier lorsqu'ils relèvent de la même administration? La situation actuelle est d'autant plus paradoxale que le partage des compétences a, dans ces cas d'espèce, été rendu plus cohérent que précédemment en regroupant l'Economie et l'Emploi sous une même tutelle ministérielle.

Il importe donc à la fois de connaître les raisons du silence du Gouvernement bruxellois sur cette problématique et de faire entendre notre souci d'y porter remède.

M. le Président. — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, monsieur Lemaire, je souhaite tout d'abord attirer votre attention sur le fait que la déclaration du Gouvernement bruxellois ne reste pas muette sur le plan de la lutte contre le travail illégal: dans son chapitre 9 «Emploi — Economie», elle mentionne que «la lutte contre le travail au noir sera poursuivie».

Cette compétence de lutte contre le travail au noir est du ressort des instances fédérales lorsqu'il s'agit de travailleurs belges ou ressortissnts CEE et quand il s'agit de travail au noir dans la mesure où des prestations ne sont pas déclarées et ne donnent pas lieu au paiement de cotisations sociales.

Cela signifie que le corps d'inspection sociale créé au niveau régional en vue de détecter et de réprimer des infractions relatives à l'occupation de certaines catégories de travailleurs n'est donc pas directement compétent pour ce type d'infraction. Toutefois, dans tous les cas où une telle infraction est constatée par les inspecteurs régionaux, il est évident qu'elle est communiquée au service fédéral de l'inspection des lois sociales.

En revanche, la Région est entièrement compétente pour toutes les questions liées à l'emploi et au travail, dans la Région de Bruxelles-Capitale, de travailleurs étrangers hors CEE.

Dans ce cas, dès qu'une infraction est constatée, par exemple en cas de constat de travailleur étranger employé sans permis de séjour ou sans permis de travail, elle est immédiatement réprimée.

Un échange d'informations est déjà effectif entre les services de l'inspection sociale et de l'immigration à ce point de vue.

Vous semblez détenir des informations lorsque vous mettez en cause les pouvoirs publics qui auraient accordé des aides à des entreprises pratiquant le travail au noir, notamment dans le cadre de l'expansion économique: il va de soi que de telles situations, si elles étaient avérées, seraient inacceptables. A cet égard, mon collègue Eric Tomas donnera instruction à ses services de vérifier s'il existe bien un dossier d'aide à l'expansion économique, lors de la découverte éventuelle de telles infractions. Si tel était le cas, il ordonnerait de mettre fin à l'aide octroyée et d'en demander le remboursement à titre de sanction.

Pour ce qui est des échanges et croisements de données entre les services chargés de l'inspection sociale et de l'expansion économique, ceux-ci ne sont pas actuellement systématisés. Toutefois, Eric Tomas a eu confirmation que les services d'inspection sociale recevaient régulièrement des listes établies par les services de l'expansion économique qui leur permettent, au cas par cas, de vérifier si les entreprises aidées ont fait l'objet de constats d'infraction sur le plan des lois sociales.

De plus, afin de systématiser ce croisement de l'ensemble des données concernant les entreprises bruxelloises, les services régionaux travaillent à la mise en place d'une base de données relatives à toutes les entreprises bruxelloises. Elle sera alimentée par divers services régionaux: expansion économique, emploi, urbanisme, taxes, ainsi que des services extérieurs à la Région comme l'ONSS. Cela permettra un croisement systématique de toutes ces données, ce qui constituera une avancée significative en matière de lutte contre le travail au noir.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le ministre, ne croyez pas que je veuille faire une fixation particulière sur certaines catégories de personnes qui travailleraient au noir parce qu'elles seraient d'origine étrangère: cela ferait trop plaisir à certains dans cette salle! Il n'est pas question d'attirer plus particulièrement l'attention à ce sujet.

Vous m'avez répondu qu'il y avait un passage important de la déclaration gouvernementale consacré à cette problématique. Il y avait effectivement neuf mots: «La lutte contre le travail au noir sera poursuivie». Excusez mon erreur. Il n'en reste pas moins que la problématique est importante; il nous appartiendra peut-être d'étayer les informations reçues quant au fait que certaines entreprises auraient pu bénéficier de subsides dans le programme d'aide à l'expansion économique; il serait alors apparu qu'en même temps, certaines de ces entreprises auraient recouru à une main-d'œuvre dont la légalité n'est pas évidente. Il nous importera d'éventuellement le démontrer. Il est sidérant d'observer que des services chargés de régler cette problématique relèvent de la même administration. Il nous paraissait donc étonnant qu'il n'y ait pas davantage d'informations données par le Gouvernement de la Région bruxelloise.

J'entends que vous souhaitez y être attentif; il n'est pas interdit de penser que nous vous aiderons assez rapidement à l'être plus encore. Nous en reparlerons dans les prochains jours: mon temps de parole est malheureusement limité.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, CONCERNANT «LA POSITION DU GOUVERNEMENT REGIONAL EN MATIERE DE *CAR-SHARING*»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, BETREFFENDE «HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE REGERING INZAKE *CAR-SHARING*»

Mme la Présidente. — La parole est à M. Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, je me réjouis que les représentants de l'extrême droite viennent de nous quitter. Cela me permet en effet de remercier tous ceux qui sont restés, sans arrière-pensée.

De nombreux colloques ont lieu dans notre ville, et un colloque international a eu lieu récemment à Bruxelles sur le thème du *car-sharing*, où cette nouvelle forme d'utilisation de la voiture a été présentée par plusieurs villes initiatrices du système.

M. le ministre Gosuin, dans son discours introductif, indiquait son enthousiasme pour le projet, et à la fin de ce colloque, M. le secrétaire d'Etat Delathouwer déclarait que, bien que le *car-sharing* ne fût pas une priorité dans le catalogue des 180 mesures présenté pour améliorer la mobilité, la Région était disposée à entamer une expérience.

Diverses propositions ont été avancées par le représentant du Gouvernement, allant de l'organisation du *car-sharing* pour les cabinets ministériels, les administrations régionales et fédérales, voire européennes, l'intervention de la STIB comme partenaire de l'expérience, la nécessité de mesures fiscales d'accompagnement, la nécessité d'une collaboration avec les communes pour assurer des places spéciales de stationnement, une coopération avec les taxis et même la subvention de véhicules électriques dans ce cadre; bref, un addendum au catalogue de 180 mesures évoqué plus haut.

Bien qu'attentif à toute piste constructive en matière de mobilité, le groupe PSC s'interroge sur les orientations de la politique du Gouverment en ce domaine. Le Plan IRIS, resté très discret jusqu'à présent, n'a pas vraiment débouché sur des mesures concrètes, et chacun sait que les résultats de l'étude du bureau STRATEC déposées en fin de première législature indiquaient déjà l'urgence d'une politique de mobilité dynamique, volontariste et, surtout, cohérente.

Le Gouvernement a-t-il retenu le *car-sharing* comme une option réaliste et concrètement réalisable dans le cadre de sa politique de mobilité? Peut-il préciser s'il a réellement pris des options dans ce domaine? Dans quelle direction compte-t-il avancer dans les meilleurs délais? Est-il prêt à investir dans une telle expérience? Et dans l'affirmative, quelle part les communes et la STIB seraient-elles amenées à prendre dans le cadre d'une expérience de ce type?

M. le Président. — La parole est à M. Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Fonction publique, de la Lutte contre l'incendie, de l'Aide médicale urgente et de la Mobilité. — Monsieur le Président, parmi les multiples questions que M. Riguelle nous pose, je relève tout d'abord une certaine nostalgie de la première législature! Je puis la comprendre, certes, mais je ne puis que répondre que je fais partie aujourd'hui d'un Gouvernement de la troisième législature.

Et par rapport au plan IRIS, je ne puis que constater qu'il n'a été appliqué que depuis la précédente législature, et plus précisément, depuis le 1er octobre 1998. Donc, dire aujourd'hui que rien n'est appliqué, c'est vrai, car il faut bien reconnaître qu'un certain nombre d'éléments doivent encore être mis en œuvre. C'est précisément pour cette raison qu'au moment où j'ai pris mes fonctions, le catalogue des 180 mesures à prendre, que j'ai présenté, consistait en une compilation des décisions du plan IRIS et des propositions de la Commission consultative pour l'Amélioration des Transports publics — dont il faudra sans doute modifier le nom, car elle s'occupe encore de bien d'autres chose —, plus un certain nombre de décisions nouvelles à appli-

quer par le Gouvernement. Beaucoup d'éléments du plan IRIS doivent donc être mis en œuvre. Si j'ai décidé d'énoncer 180 points différents, c'est pour permettre d'élaborer un tableau de bord reprenant toutes les actions à concrétiser lors de la présente législature et de la suivante.

Il est clair qu'il ne suffit pas d'appliquer maintenant le plan IRIS, mais qu'il faudra également le réactualiser. En effet, vous avez raison, les chiffres sur la base desquels il fut élaboré datent du début de la décennie.

Le Plan IRIS est transversal, comme la mobilité. Ma liste de 180 points n'est pas exhaustive, et dès lors que de nouvelles initiatives sont proposées, il n'y a pas de rasion de ne pas les prendre au sérieux ! Vous étiez vous-même au colloque et vous savez donc qu'il était co-organisé par mon collègue Gosuin et par moi-même, à l'initiative du ministre précédent qui était en charge des Transports.

Enfin, par rapport aux nouvelles initiatives que le Gouvernement pourrait prendre, je vous dirai que rien n'est encore définitif. Il n'y a pas encore de *car-sharing*, mais je crois qu'il faut soutenir l'instauration de cette formule, même si cette solution est liminaire au niveau de la mobilité, c'est une solution qui relève en tout cas de « l'intermodalité ». Celui qui opte pour le *car-sharing* adoptera une autre manière de circuler en voiture et fera des choix différents, par rapport aux autres moyens de transport, de celui qui se déplace uniquement en voiture.

Concrètement, la Région va-t-elle appuyer cette formule ? Rien n'est décidé pour l'instant, mais je crois qu'il faut proposer au Gouvernement de s'orienter dans la voie du *car-sharing*. Il existe trois pistes à cet effet. La première est l'implication de la STIB. — Je confirme ainsi ce que j'ai dit au colloque international du *car-sharing*, une synergie entre l'abonnement STIB et l'abonnement *car-sharing*, puisqu'on nous a montré le succès important que ce système rencontre, notamment à Brême.

Je sais que De Lijn en Flandre étudie actuellement cette piste.

La deuxième piste consiste en des réservations de places de stationnement ou un certain nombre d'initiatives au niveau de la fiscalité par rapport au *car-sharing*, d'une part, et par rapport aux véhicules propres électriques et autres, d'autre part.

Je préférerais coupler les deux et opter pour le *car-sharing* électrique. Cette matière relevant du niveau fédéral, nous avons déjà demandé de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la CICI, la Conférence interministérielle des communications et de l'infrastructure.

Troisièmement, quand on plaide pour un système nouveau, il convient de donner l'exemple. Il n'y a pas de raison que les administrations et les cabinets ne fassent pas un effort particulier en matière de *car-sharing*. En effet, un autre élément économique intervient aussi : le *car-sharing* est davantage pratiqué le week-end; si on veut réduire le coût total, il faudrait aussi faire un certain nombre d'efforts pendant la semaine. Les administrations et cabinets peuvent donner l'exemple.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, CONCERNANT «L'AVIS DU GOUVERNEMENT REGIONAL SUR LE PROJET D'ARRETE ROYAL MODIFIANT L'ARRETE ROYAL FIXANT LES PRINCIPES GENERAUX DU STATUT ADMINISTRATIF ET PECUNIAIRE DES AGENTS DE L'ETAT APPLICABLES AU PERSONNEL DES SERVICES DES GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION ET DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE AINSI QU'AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PUBLIC QUI EN DEPENDENT

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, BETREFFENDE «HET ADVIES VAN DE BRUSSELSE REGERING OVER HET ONTWERP VAN KONINKLIJK BESLUIT TOT VASTSTELLING VAN DE ALGEMENE PRINCIPES VAN HET ADMINISTRATIEF EN GELDELIJK STATUUT VAN DE RIJKSAMBTENAREN DIE VAN TOEPASSING ZIJN OP HET PERSONEEL VAN DE DIENSTEN VAN DE GEWEST- EN GEMEENSCHAPSREGERINGEN EN VAN HET COLLEGE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE EN OP DE PUBLIEKRECHTELIJKE RECHTSPERSONEN DIE ERONDER RESSORTEREN»

M. le Président. — La parole est M. Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, monsieur le secrétaire d'Etat, le ministre fédéral de la Fonction publique, M. Van Den Bossche, a présenté au Conseil des ministres un projet d'arrêté royal modifiant l'ARPG contenant les principes généraux communs à la fonction publique fédérale, régionale et communautaire. Avant de faire l'objet d'une discussion et d'une éventuelle approbation, ce projet a été envoyé aux exécutifs des entités fédérées pour avis dans les 15 jours à dater de la notification.

Je viens d'apprendre que ce délai a été prolongé d'une semaine. Toujours selon mes informations, les avis de la Région wallonne et de la Communauté française sont attendus la semaine prochaine, et tout indique qu'ils seront négatifs.

La concrétisation de ce projet poserait, malgré certains aspects positifs comme la suppression de la condition de nationalité, des problèmes non négligeables pour le développement de la fonction publique de notre Région. En effet, il réduit très sensiblement les principes généraux communs aux fonctions publiques fédérale et fédérée, et consacre, en pratique, l'autonomie des Communautés et des Régions pour l'objectivité des recrutements, la carrière et le statut pécuniaire des agents et la création de mécanismes de pension complémentaire.

Pour mesurer les enjeux liés à la modification de l'ARPG, qui constitue une mesure d'exécution de la loi spécial de réforme institutionnelle, on peut citer le rapport au Roi qui l'accompagnait et qui présentait l'ARPG comme « un complément très important aux réformes institutionnelles » contenant « les principes généraux qui sont vraiment les règles essentielles destinées à assurer l'unité de conception de la fonction publique » entre les différentes entités de la Belgique.

Le groupe ECOLO appuiera résolument, à tous les niveaux de pouvoirs, les propositions qui visent à la modernisation de la Fonction publique, mais il s'opposera tout aussi fermement à toute communautarisation de cette même Fonction publique.

Sous le couvert d'autonomie accrue, le projet actuel fait courir les risques suivants à notre Fonction publique:

— la disparité de statuts des agents de la Fonction publique nuirait aux possibilités de mobilité fonctionnelle des agents, pourtant encouragée dans l'Accord de gouvernement;

— les fonctionnaires les plus qualifiés seraient tentés d'émigrer vers les administrations les plus «généreuses» en termes pécuniaires;

— pour éviter que cette migration ait un effet trop important sur la qualité du service public bruxellois, des moyens budgétaires supplémentaires devront être affectés pour offrir des conditions pécuniaires similaires à celles d'autres entités fédérées.

L'Accord de majorité bruxellois prévoit explicitement que le Gouvernement prenne des mesures pour favoriser la mobilité interne des fonctionnaires bruxellois.

Au-delà de considérations portant sur le fond du projet, certaines questions méritent d'être posées:

— le Gouvernement doit-il accepter le délai de 15 jours imposé par le gouvernement fédéral, alors que l'ARPG constitue une mesure d'exécution de la loi spéciale de réforme institutionnelle, qui ne prévoit, pour sa part, aucun délai de ce type?

— les implications en cascade de ce projet induisent l'utilité d'une concertation avec les Commissions communautaires et les autres entités fédérées, mais aussi les organisations syndicales du secteur. Cette concertation a-t-elle eu lieu et, dans l'affirmative, le délai imparti par le gouvernement fédéral était-il suffisant pour la mener dans des conditions satisfaisantes?

Puis-je vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, quelles réponses seront apportées aux craintes exprimées ci-dessus et quel avis le Gouvernement bruxellois a-t-il donné ou va-t-il donner au gouvernement fédéral?

M. le Président. — La parole est à M. Delathouwer, secrétaire d'Etat.

M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Fonction publique, de la Lutte contre l'incendie, de l'Aide médicale urgente et de la Mobilité. — Monsieur le Président, je répondrai en quatre points, de façon aussi complète que possible.

En ce qui concerne le calendrier, on nous a demandé de donner un avis dans un délai rapproché. Pour l'instant, monsieur Daems, je ne puis vous répondre au nom du Gouvernement, car la question est actuellement débatuue.

Par rapport à la rapidité avec laquelle le gouvernemnt fédéral veut travailler, la date avancée ne me pose aucun problème. Il est possible que nous n'ayons pas d'avis avant le 23 novembre, date effectivement envisagée.

Quant à la question de savoir si, oui ou non, nous devons avoir de longues discussions, je tiens à préciser qu'il suffit de discuter de principes, et pas nécessairement de questions techniques.

Selon moi, le problème de l'ARPG est avant tout politique. Je ne puis m'avancer davantage en ce qui concerne l'avis que le Gouvernement rendra.

J'en viens à présent au statut de l'ARPG. Je ne suis pas prêt à considérer l'ARPG comme une constitution; encore que la Constitution belge ait été modifiée à plusieurs reprises au cours de ces deux dernières décennies.

Vous avez relevé un certain nombre de constats positifs du projet de Luc Van den Bossche. Je précise qu'en réalité, les points positifs sont plus nombreux. Le projet de 1991 a été annulé. En 1994, il y eut un autre projet. Pour ma part, il ne me paraît pas impossible, dix ans après les réformes institutionnelles telles que celles initiées par la loi de 1988, de procéder à une réactualisation dans le sens de la modernisation, — et pas nécessairement de la communautarisation —; de la Fonction publique. Si un certain nombre d'éléments nous empêchent de procéder à cette modernisation — je pense à ce que vous avez dit en ce qui concerne la nationalité, monsieur Daems —, nous devrons en discuter.

Il faut donc oser parler d'un certain nombre de chose... A titre personnel, je distingue des éléments positifs dans le projet de M. Van Den Bossche, et d'autres qui le sont moins, plus particulièrement en ce qui concerne la Région de Bruxelloise.

Quant à la mobilité, elle est nulle, même avec l'ARPG actuel. En effet, il n'existe aucune mobilité externe, que ce soit entre régions, entre communautés ou entre régions et communautés. La déclaration gouvernementale pose le principe d'une mobilité interne accrue à l'échelon des institutions bruxelloises.

Le ministère bruxellois, les pararégionaux, sans oublier, à mon avis, les communes et les CPAS. Je suis par ailleurs favorable à une mobilité externe entre régions et communautés. Mais en ce qui concerne la mobilité intra-bruxelloise, qu'il s'agisse du nouveau projet ou de l'ARPG actuel, elle n'existe pas.

Enfin, en ce qui concerne la consultation des organisations syndicales, il ne faut pas que chaque région et chaque communauté entreprennent une concertation syndicale préalable. C'est toujours au niveau décisionnel que les syndicats sont associés aux négociations.

Par conséquent, le Gouvernement bruxellois livre son avis et, par ailleurs, la Région est représentée au sein du groupe fédéral qui discutera de l'ARPG.

M. le Président. — La parole est à M. Daems.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, je note qu'il n'est pas obligatoire de consulter les organisations syndicales en la matière. Il s'agirait, en vérité, d'un problème de principe et d'un problème politique, et non d'un quelconque problème technique. L'argument est employé, à juste titre, me semble-t-il, pour justifier la brièveté du délai de réponse. Dans ce cas, j'estime qu'il y a lieu de consulter les organisations syndicales car la modification des principes fondamentaux de la Fonction publique en l'absence de toute concertation avec les syndicats risque d'aboutir non pas à la modernisation de la Fonction publique mais à un blocage complet de toute évolution.

Enfin, je suis relativement perplexe quant à la réponse de M. Delathouwer en ce qui concerne la mobilité. Aujourd'hui, la mobilité externe entre régions et communautés est certes absente, mais ce n'est pas une raison pour envisager plus d'entraves. A cet égard, je suis persuadé qu'une communautarisation constituerait un frein supplémentaire. En conclusion, je retiendrai que M. le secrétaire d'Etat est favorable à la modernisation et opposé à la communautarisation. Je ne manquerai pas de le lui rappeler ultérieurement, au moment où nous reviendrons sur la question.

M. le Président. — L'incident est clos.

M. le Président. — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 35.*

De plenaire vergadering wordt om 18.35 uur gesloten.

56.552 — E. Guyot, s. a., Bruxelles